

le monde

Le camp palestinien de Tel al-Zaatar est tombé après 52 jours d'un siège que l'on a souvent comparé à un enfer.

Les miliciens de la droite chrétienne sont entrés hier après-midi dans le camp en ruines tandis que les quelque dix mille personnes qui s'y trouvaient encore étaient évacuées, dans une confusion, à la mesure de la guerre civile libanaise, vers les quartiers de Beyrouth-Ouest contrôlés par les Palestino-progressistes.

Le camp de Tel al-Zaatar, dont le nom veut dire en arabe "colline du thym", avait été pilonné sans arrêt depuis mardi par les forces de la droite chrétienne qui voulaient à tout prix s'emparer de cette dernière enclave progressiste dans le secteur dominé par les chrétiens.

La prise de Tel al-Zaatar, qui est sans doute le jour le plus sombre de la guerre civile libanaise, a été sauvée par le commandement des forces conservatrices comme "une grande victoire militaire".

La grande majorité des rescapés de Tel al-Zaatar étaient des femmes, des vieillards, des enfants et des blessés.

Hier, Sa Béatitude Maximos V Hakim, chef de l'Eglise grecque catholique d'Orient, de passage à Montréal, a déclaré que la guerre du Liban n'est ni une guerre civile, ni une guerre de religion, comme on l'a prétendu,

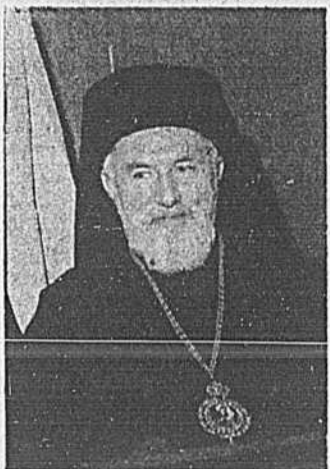


photo Pierre McCann, LA PRESSE
Sa Béatitude Maximos V Hakim
mais une guerre entre Libanais et étrangers.

— page D 2 et B 5

La Ceco en procès

Lalonde voit son projet attaqué de toutes parts

par Lysiane GAGNON

QUEBEC — C'est ni plus ni moins que le procès de la CECO qu'on a entrepris hier, lors de la deuxième — et dernière — audience de la commission parlementaire de la Justice, qui étudiait le projet de loi 41 — dont l'un des objectifs est d'instituer des mécanismes d'enquête tout à fait exceptionnels dans la lutte au "crime organisé, au terrorisme ou à la subversion".

Comme ce projet de loi s'inspire dans une certaine mesure de l'esprit qui présidait à la CECO, les méthodes utilisées par la Commission Dutil ont souvent été évoquées dans les débats où se sont affrontées des conceptions davantage que des hommes: d'une part, celle du Barreau, qui a reçu l'appui presque inconditionnel du député péquiste Robert Burns et qui a semblé aussi recueillir certains appuis au sein de la députation libérale; d'autre part, celle de la CECO, représentée par son procureur-en-chef, Me Jacques Dagenais.

Le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, qui parraine le bill 41, est quant à lui resté plutôt neutre, et n'a pas défendu son projet de loi contre les critiques du Barreau, se contentant de féliciter cet organisme pour "la clarté" de son mémoire et de poser quelques questions à ses représentants. Il a ensuite paru essayer — mais cela, très subtilement — d'amener Me Dagenais de la CECO à approuver indirectement l'esprit du bill 41... Mais si piège il y avait, ce dernier n'y a pas glissé: sur au moins deux points, il a pris ses distances par rapport au projet de loi.

Ainsi, Me Dagenais a indiqué que les perquisitions sans mandat, que permettrait dans certains cas le bill 41, ne lui paraissaient pas utiles, et, en réponse à des questions du député Burns, a admis que la définition du "crime organisé" était chose difficile. Telles sont deux

des préoccupations du Barreau, qui a cependant bien d'autres choses, plus fondamentales encore, à reprocher au bill 41... qui, selon le bâtonnier André Brossard, "représent des mesures adoptées dans le climat de quasi-psychose qui a suivi la crise d'octobre de 1970, et institue en outre de nouvelles dispositions extrêmement dangereuses au chapitre des libertés individuelles et du droit de chacun à un procès juste et équitable".

Des pouvoirs "exorbitants"

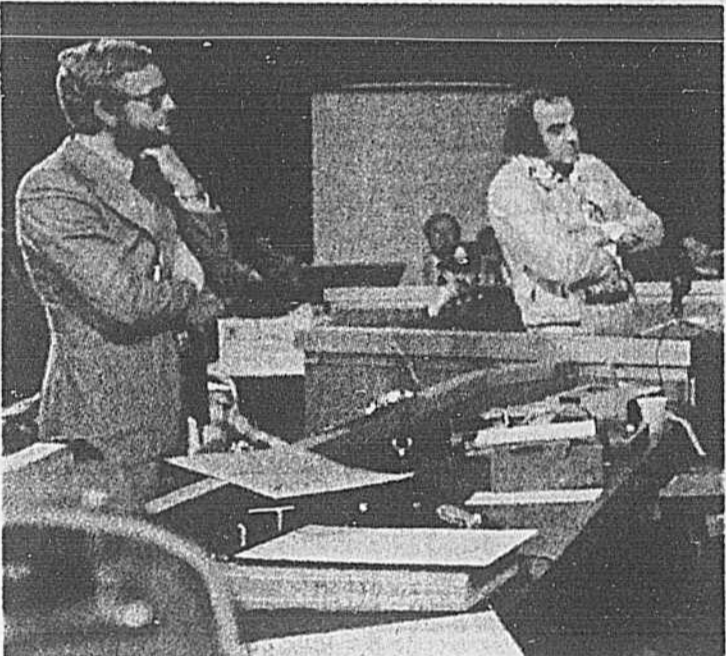
Aux yeux du Barreau, qui se trouvait là en force avec son conseil d'administration au grand complet (parmi lequel on retrouve des avocats reliés de près au parti libéral, dont le plus connu est Me Philippe Casgrain), le bill 41 crée une force de police parallèle qui risquerait de devenir une "police politique", octroie aux commissaires-enquêteurs "des pouvoirs exorbitants", permet l'usage non réglementé de la force brute dans les perquisitions, n'accorde aux témoins aucune protection réelle car les nouveaux droits que leur accorde le bill 41 sont laissés à la discrétion des commissaires-enquêteurs, et rend enfin, au mépris des règles les plus élémentaires de la justice, le droit d'appel difficilement utilisable.

Au ministre Lalonde qui signalait que ces pouvoirs exceptionnels donnés aux commissions d'enquête étaient "des moyens additionnels donnés à la police" dans la lutte au crime organisé, Me Brossard a répliqué: "Nous ne sommes pas contre les commissions d'enquête mais qu'on ne tente pas de combler les lacunes policières par ce moyen. Qu'on institue plutôt une commission d'enquête pour trouver pourquoi la police ne peut travailler efficacement". Me Casgrain, de son côté, a répondu: "C'est

sûr qu'une justice punitive peut être plus efficace, c'est sûr qu'un appareil judiciaire c'est encombrant, et qu'un témoin manipulé, privé de droits, va parler davantage. C'est dans un contexte analogue que l'Inquisition a été instaurée: pour régler des problèmes exceptionnels... et puis après, ça s'est étendu. Quand vous amenez la notion de subversion dans ce projet de loi, il y a de quoi s'effrayer...".

Le bâtonnier du Québec, qui s'était au départ défendu de vouloir attaquer la CECO, l'a pourtant fait à plusieurs reprises: "La CECO a recommandé une trentaine de poursuites au criminel mais très peu ont été intentées par le procureur général, parce que la preuve était insuffisante. Mais combien, parmi ces gens, se sont trouvés détruits, con-

Voir CECO, page A 6



A l'extrême-gauche, Me Jacques Dagenais, procureur en chef de la CECO.

pleins feux

Le comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins applique de drôles de critères pour établir l'importance des sanctions qu'il doit imposer aux médecins fautifs, constate Nicole BEAUCHAMP, à la lecture du dernier rapport de l'Office des professions.

Avec la remise en marche progressive des services hospitaliers, les citoyens poussent un soupir de soulagement et s'empressent d'oublier le cauchemar. Mais des problèmes très graves subsistent qui ne régleront ni les injonctions, ni les tractations entre groupes syndicaux. Ces problèmes, Claire DUTRISAC tente de les mettre en lumière, en vue de la prochaine ronde de négociations.

— page A 7

Vargas Comme dans le bon temps

par Christiane BERTHIAUME

"C'est exactement tel que ta mère et moi nous avons connu le cirque lorsque nous étions jeunes". Lorsque Cliff Vargas entend un père de famille faire cette remarque à son fils, cela le remplit de joie. Car, pour lui, cela veut dire qu'il a atteint le but qu'il s'était fixé il y a cinq ans: recréer un cirque comme autrefois avec son chapiteau, ses roulettes, son side-show, ses crieries à l'entrée et sa barbe-à-papa.

Personnage extravagant et emphatique qui, comme les propriétaires de cirque d'autrefois, vit dans une roulotte au milieu des siens, mais dans une roulotte modernisée, à l'air climatisé, tapissée de fourrures et décorée d'animaux empaillés, il essaie de faire revivre l'époque glorieuse du cirque des années 30, où artistes et employés vivaient ensemble et se déplaçaient d'une ville à l'autre en caravane.

"Le cirque, c'est avant tout l'herbe à terre, l'odeur des animaux et la participation du public, dit-il. Dans un édifice, les gens sont tellement loin de la scène qu'ils ne peuvent voir les expressions du visage, les muscles des artistes se tendre comme sous le chapiteau. Le spectacle est dépersonnalisé.

"C'est la télévision qui, ayant habité les gens à des spectacles plus sophistiqués, a forcé les propriétaires de cirque, à présenter leurs numéros dans des arènes avec air climatisé, sièges confortables et pas de poussière, avec beaucoup de danseuses et tellement de fla-fla que cela ne ressemble plus au cirque traditionnel", explique M. Vargas qui précise que cette formule n'a probablement pas réussi à tout le monde puisque le cirque perd de son attrait et que les salles ne sont pas toujours comblées.

Il faut préciser toutefois que c'est avant tout l'expansion des grandes villes qui a amené les propriétaires de cirque à abandonner le principe de la grande tente. Il devenait quasiment impossible de trouver un grand terrain vacant sans s'éloigner dramatiquement du cœur de la ville.

L'ancien servi moderne Pour contourner cette difficulté toujours actuelle et retrouver les plaisirs d'autan, Cliff Vargas a trouvé une recette qui lui réussit dans les 150 villes américaines qu'il visite chaque année. Devant la décripitude de certaines grosses villes et la peur des parents

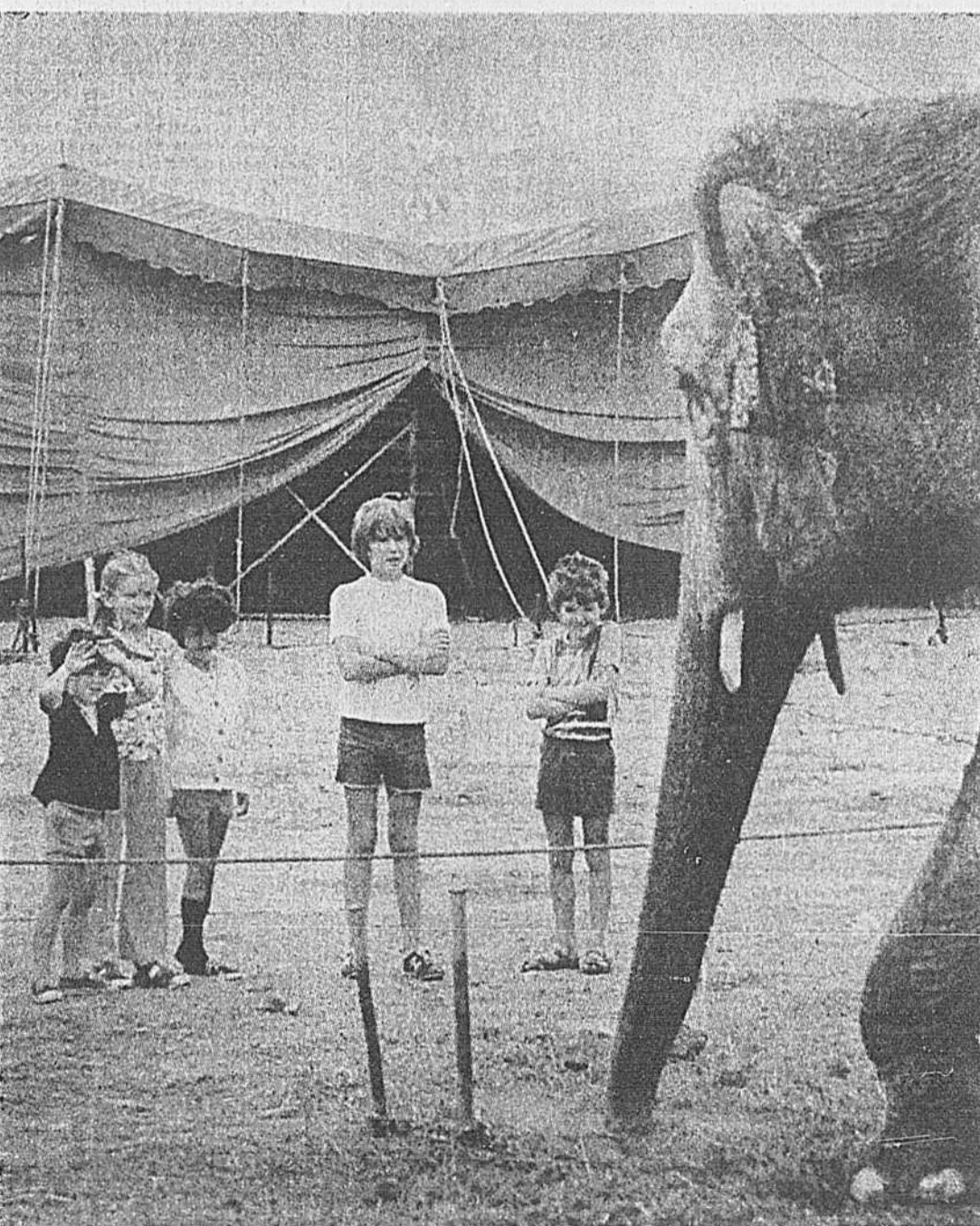


photo Pierre McCann, LA PRESSE
Qui n'a pas été déçu de ne plus retrouver l'atmosphère de son enfance en se rendant au Forum, avec les enfants, voir le dernier grand cirque en ville. C'est en tablant sur cette nostalgie que Cliff Vargas, personnage sorti tout droit de l'âge d'or du cirque, a monté le spectacle qu'il trimbale à travers les États-Unis.

d'amener leurs enfants dans leurs centres malfamés, il fallait trouver un endroit calme mais peuplé avec de grands espaces inutilisés.

Quoi de mieux que les centres d'achat des banlieues! "Nous trouvons là tout ce dont nous avons besoin, explique Vargas. D'abord un grand public: celui qui vient faire ses courses. Ensuite un espace libre

assez grand pour nous installer et une aire de stationnement importante pour nos visiteurs. En faisant notre publicité, nous faisons également celle du centre d'achat."

Depuis hier, le Cirque Vargas s'est installé au centre d'achat Fairview pour une semaine avant de déménager au Carrefour Laval et après cela poursuivre sa tournée à Trois-Rivières,

Québec et Kingston. C'est sa première visite dans la province.

"Au début, raconte Vargas, j'ai eu de la difficulté à recruter du personnel parce que personne ne croyait cette aventure réalisable. Les gens ont fini par accepter parce que personne d'autre que moi pouvait leur offrir du tra-

Voir VARGAS, page A 6

Témoignage émouvant de la soeur de Marie-Andrée

L'affaire de cette jeune fille de bonne famille sur qui pèse en Inde la menace d'accusations qui vont de l'extorsion aux meurtres en série a maintenant fait son tour de presse internationale. Jusqu'à maintenant la famille de Marie-Andrée Leclerc s'est montrée plus que discrète sur ce drame. La soeur de Marie-Andrée, Denise, a donné hier à LA PRESSE un témoignage émouvant qui éclaire quelque peu cette mystérieuse affaire. S'ajoutent à cela les explications juridiques que son avocat, Me Raymond Daoust, a données de son côté au cours d'une conférence de presse.

— page A 3



Marie-Andrée LECLERC

ECONOMIE & FINANCES

- La Saskatchewan nationalise une première mine de potasse.
- Signe infaillible de reprise, les Américains boivent davantage.
- Les producteurs d'or pression sur Ottawa.
- PROFIL DE MARCHÉ Les Canadiens dépensent \$750 millions par an pour fixer leurs souvenirs sur pellicule.
- LES CAPITALUX La reprise de l'activité boursière apparaît imminente.

— cahier C

sport

Les Alouettes n'ont pas pris les Tiger Cats de Hamilton trop au sérieux hier soir. Après tout, leurs rivaux avaient subi trois retentissants échecs au cours de leurs trois premiers départs de la campagne et ils représentaient une proie plutôt facile.

Mais il y a des limites aux bouffonneries! Les Alouettes se sont fait battre hier, 12-11! Wade et compagnie ne méritaient pas plus que cet humiliant revers. Cinq interceptions, deux échappés perdus, une défensive qui a pris soin de ne pas trop faire mal paraître les anciens copains (Jones, Edwards, Evanshen), ce fut bien suffisant pour un deuxième échec en quatre sorties.

Il n'y a pas matière à panique. Loin de là. Les Alouettes représentent toujours la meilleure formation au football canadien et on peut leur pardonner certains égarements. La coupe Grey se dispute l'automne et c'est quand il fait un peu frisquet que Marv Levy peut diriger des Alouettes devenus plus gourmands.

Et puis cet automne, les Alouettes vont étranner leur nouveau logis, le grand stade olympique...

— page B 1

SOMMAIRE

- Bandes dessinées: B 5
- BANK: C 7
- Cinéma: B 8
- Décès, naissances, etc.: D 11
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: B 5
- Horoscope: A 10
- Informations étrangères: D 1 et D 2
- Les maux de notre langue: B 6
- Loisirs et récréation: B 5
- Médecine d'aujourd'hui: A 10
- Mon œil sur Montréal: A 10
- "Mot mystère": B 5
- Mots croisés: C 8
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: D 3 à D 10
- Pleins feux: A 7
- Radio et télévision: B 12
- Sports: B 1 à B 4
- Vivre aujourd'hui: A 10

"Journée nationale de protestation" Le CTC choisit le 14 octobre

par Jean PELLETIER

OTTAWA — En apparence, il s'agit d'une grève générale. En réalité ce sera une journée nationale de protestation. Cette curieuse distinction a été faite hier par M. Joe Morris président du congrès du travail du Canada (CTC), qui a annoncé un débrayage général à travers le Canada, le 14 octobre prochain, jour du premier anniversaire des mesures anti-inflation.

ces du programme anti-inflation du gouvernement". "C'est ainsi, de préciser M. Morris, que nous inviterons les retraités, les étudiants, les cultivateurs et autres Canadiens à participer à cette manifestation". Le CTC en est venu à cette décision après avoir consacré toute la journée d'hier à faire le bilan des négociations entre la centrale et le cabinet Trudeau.

Un rapport préparé par le CTC portant sur la période après-contrôle, a même été présenté au gouvernement, mais M. Morris s'est refusé hier à en dévoiler le contenu. C'est afin de donner plus de poids aux négociations en cours que le CTC a adopté le principe d'une journée de protestation nationale. Malgré des déclarations cinquantaines, visant à provoquer l'enthousiasme de ses troupes, M. Morris ne donnait nullement l'impression, hier, de croire fermement au principe d'une journée nationale de protestation.

syndicats qui ont déjà fait savoir à l'exécutif du CTC qu'ils ne participeraient pas aux débrayages du 14 octobre. "Ils sont libres de décider ce qu'ils veulent, a déclaré M. Morris, je ne veux pas les dénigrer". Deux syndicats, croit-on au CTC, auraient déjà décidé de boycotter le mot d'ordre lancé hier. M. Julien Major, vice-président exécutif du CTC, estime pour sa part que les travailleurs à travers le Canada appuient très fortement la décision du CTC. Mais pourquoi alors refuser de parler de grève générale alors que dans les faits c'est bien de cela qu'il s'agit? M. Major répond: "A cause des syndicats américains".

ont leur siège social aux Etats-Unis. Le mot grève générale y étant "mal compris", le CTC a trouvé plus sage de parler de journée nationale de protestation afin d'attirer la participation d'un plus large secteur de la population. "Nous ne voulons pas a déclaré hier M. Major, que seuls les syndicats participent aux manifestations qui seront organisées. Il s'agit d'attirer le plus de travailleurs possible qu'ils soient du CTC ou non". Quant au succès québécois de cette journée de protestation, M. Major en fait son affaire. Selon ses prévisions la plupart des syndicats du Québec, incluant la CSN et la CEQ, emboîteront le pas au CTC.



Julien Major, vice-président exécutif du CTC.

Projet irréfléchi au dire de l'ACM

L'Association canadienne des manufacturiers a qualifié d'irréfléchi le projet du Congrès du travail du Canada de tenir une journée de grève générale le 14 octobre, pour protester contre la politique anti-inflationniste du gouvernement. Le président de l'ACM, M. Rodrigue Bilodeau, a affirmé hier que cet arrêt de travail constituerait une grève illégale qui violerait les conventions collectives et les normes régissant les relations ouvrières. Le président du CTC, M. Joe Morris, a annoncé hier que la date de la grève

marquerait une année complète de contrôle des prix et salaires. La loi et l'ordre M. Bilodeau a déclaré que "le projet du CTC entraînerait une perte de production et de revenus, nuirait à une bonne partie de la population et saperait les principes fondamentaux que représentent la loi et l'ordre, et qui sont essentiels à la stabilité et à la sécurité de la nation". Selon lui, une grève nationale illégale représenterait un grand pas en arrière pour le mouvement ouvrier au Canada et ne ferait qu'intensifier encore un dossier de grèves qui est déjà parmi les pires au monde.

Air Canada: 2 ans pour traduire 8,336 pages...

L'avocat de la société Air Canada, Me Pierre Lamontagne, a fourni hier au juge Jules Deschênes une quantité d'informations ayant trait à la francisation des manuels techniques destinés à l'usage des pilotes ou nécessaires au bon fonctionnement des aéronefs. Ainsi, la société devra faire traduire 8,336 pages contenant des informations techniques et semi-techniques. Il faut cependant préciser que ces pages ne sont pas toutes également pleines ni également difficiles à traduire. Il semble également qu'il en coûterait à Air Canada \$30,000 par année pour chaque nouveau traducteur embauché. Alors que la veille, Me Pierre Lamontagne prétendait que la traduction de ces

techniques du Canada. C'est du moins ce qu'affirme la Société royale du Canada, qui, par la voix de son président, M. Larkin Kerwin, a soutenu hier devant la commission sénatoriale sur la politique scientifique que si cette tendance se poursuivait, le Canada se verrait bientôt dans l'impossibilité de faire face à des problèmes tels que la pénurie des ressources énergétiques ou la grippe porcine. M. Larkin, recteur de l'Université Laval, a souligné que les gels fédéraux des crédits destinés à la recherche ont rendu l'avenir très incertain, décourageant les jeunes chercheurs de se lancer dans ce domaine. "Dans mon université, qui est assez typique, a-t-il dit, d'autres facultés ont vu le nombre de leurs étudiants augmenter de 40 pour cent ces trois dernières années, tandis que la faculté des Sciences n'a connu qu'une augmentation infime. "Par ailleurs, il existe très peu d'enthousiasme pour la science au niveau secondaire, en partie parce qu'on a rendu la science responsable des maux écologiques et des problèmes sociaux, mais aussi parce qu'aujourd'hui, les jeunes sont peu enclins au travail et préfèrent aux mathématiques et aux sciences des cours plus faciles."

Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Kevin Drummond, a annoncé, hier, qu'il rejetait les amendements que le fédéral a proposé d'apporter à sa politique laitière. Dans un communiqué, M. Drummond a signalé que les modifications fédérales "n'indiquaient pas de façon suffisamment significative les intentions du gouvernement fédéral d'améliorer la situation des producteurs laitiers du Québec". En conséquence, le ministre québécois a refusé de donner les garanties financières exigées par le fédéral pour assouplir son programme laitier. Quatre points de désaccord M. Drummond a relevé les quatre points de désaccord avec la proposition formulée la semaine dernière par son collègue fédéral, M. Eugene Whelan: — le programme fédéral n'allège pas le fardeau imposé aux producteurs laitiers québécois, et l'amende imposée demeure de \$8.60 par 100 livres de lait produit en trop; — le fédéral n'indique pas les moyens qu'il entend prendre pour écouler les surplus de poudre de lait, et pour promouvoir la vente de nos produits laitiers à l'étranger; — la production fédérale ne peut s'appliquer immédiatement au Québec,

en bref Biron-Choquette

QUEBEC (PC) — Les chefs de l'Union nationale et du Parti national populaire, MM. Rodrigue Biron et Jérôme Choquette, se sont rencontrés hier soir à Québec. MIM. Choquette et Biron, qui forment le dumvirat à la tête de l'alliance politique entre les deux partis, n'ont pas rencontré la presse à l'issue de leurs pourparlers. On présume cependant dans la capitale, qu'il a dû être question notamment de la politique linguistique favorisée par l'alliance UN-PNP. La semaine dernière, une intervention publique faite par le député d'Outremont sur cette matière avait poussé le chef de l'Union nationale dans l'embarras. M. Choquette avait déclaré en effet que la liberté de choix de la langue d'enseignement doit être pleine et entière. Cette façon de voir les choses était contraire aux vues exprimées par M. Biron qui, des lors, avait promis de corriger le président du comité politique de la nouvelle alliance.

La ceinture dimanche

Le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, a rappelé hier à l'intention des usagers de la route que le port de la ceinture de sécurité devient obligatoire à compter de dimanche. On sait que la loi 13 fait obligation à toute personne âgée de plus de 5 ans qui prend place sur la banquette avant d'une automobile de promenade de boucler sa ceinture de sécurité. Toutefois, M. Mailloux signale que, pour des raisons d'ordre médical, certaines personnes peuvent être exemptées de l'obligation de porter la ceinture de sécurité. A cette fin, explique-t-il, le Bureau des véhicules automobiles a fait parvenir aux médecins du Québec un certain nombre de formulaires en vue de l'émission de certificats d'exemption. Par la même occasion, le Bureau des véhicules automobiles leur a fait part d'informations concernant les exemptions permises. Dans son message à la population, le ministre des Transports souligne que le port de la ceinture de sécurité a été rendu obligatoire par suite du nombre sans cesse croissant des mortalités attribuables aux accidents de la route et de la gravité des blessures causées par les impacts routiers.

Prévention de la criminalité

OTTAWA (PC) — Le président de la Commission de l'aide juridique du Québec, le juge Robert Sauvé, présidera un groupe d'études chargé d'examiner le rôle des organismes privés voués à la prévention de la criminalité et à l'aide aux détenus afin de trouver les moyens d'assurer une meilleure coordination entre eux et les services publics. C'est ce qu'a annoncé, hier, le Solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, qui désire entreprendre une vaste consultation auprès des organismes privés afin de définir avec eux un meilleur partage des responsabilités entre les organismes publics et privés. Le groupe d'études, qui comprendra cinq membres, devra remettre son rapport d'ici le 31 décembre 1976. Outre le juge Sauvé, le groupe comprendra M. Morris Bartlett, professeur de service social à l'Université Memorial de St-Jean, T.-N.; Mme Gloria George, président du Conseil national des autochtones du Canada; M. Keith Coose, un travailleur social professionnel; et M. Frank Miller, ex-membre de la Commission canadienne des libérations conditionnelles.

Nomination à la Cour supérieure

OTTAWA (PC) — Le juge Gabrielle Vallée, de la Cour supérieure du Québec, a été nommé adjoint principal du juge en chef de cette cour, a-t-on appris hier. Le juge Vallée est âgée de 48 ans. Elle a été nommée à la Cour supérieure en 1973, après avoir été attachée à un bureau d'études juridiques à Québec. Elle succède au juge Eugène Marquis qui a démissionné le 31 juillet dernier.

LA MÉTÉO

Une crête de haute pression qui s'approche du Québec assurera à toutes les régions un temps ensoleillé aujourd'hui et demain. Les vents seront généralement légers, et les adeptes du plein air jouiront ainsi d'un week-end exceptionnel.

à Montréal AUJOURD'HUI Minimum: 8 Maximum: 24 Ensoleillé DEMAIN Ensoleillé et plus chaud

au Québec

Table with columns: RÉGIONS, Min., Max., AUJOURD'HUI, DEMAIN. Rows include Abitibi, Outaouais, Laurentides, Cantons de l'Est, Mauricie, Québec, Lac-Saint-Jean, Rimouski, Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles.

au Canada

Table with columns: Régions, Aujourd'hui, Demain, Min., Max. Rows include Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve.

si vous partez...

Table with columns: Destination, Min., Max. Rows include New York, Washington, Boston, vers les capitales (Amsterdam, Athènes, Berlin, Bruxelles, Casablanca, Genève, Hong Kong), vers les plages (Acapulco, Mexico).

Drummond rejette les propositions d'Ottawa

Quebec (PC) — Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Kevin Drummond, a annoncé, hier, qu'il rejetait les amendements que le fédéral a proposé d'apporter à sa politique laitière. Dans un communiqué, M. Drummond a signalé que les modifications fédérales "n'indiquaient pas de façon suffisamment significative les intentions du gouvernement fédéral d'améliorer la situation des producteurs laitiers du Québec". En conséquence, le ministre québécois a refusé de donner les garanties financières exigées par le fédéral pour assouplir son programme laitier. Quatre points de désaccord M. Drummond a relevé les quatre points de désaccord avec la proposition formulée la semaine dernière par son collègue fédéral, M. Eugene Whelan: — le programme fédéral n'allège pas le fardeau imposé aux producteurs laitiers québécois, et l'amende imposée demeure de \$8.60 par 100 livres de lait produit en trop; — le fédéral n'indique pas les moyens qu'il entend prendre pour écouler les surplus de poudre de lait, et pour promouvoir la vente de nos produits laitiers à l'étranger; — la production fédérale ne peut s'appliquer immédiatement au Québec,



Le ministre de l'Agriculture Kevin Drummond

puis que les objectifs mensuels de production sont déjà dépassés; — enfin, la politique fédérale consiste à remettre entre les mains des producteurs et du Québec le fardeau financier d'un programme contrôlé par Ottawa.

La GRC a arrêté deux producteurs laitiers

OTTAWA (d'après CP) — Deux producteurs laitiers québécois qui, selon la police, avaient pris part à une manifestation sur la colline parlementaire en juin dernier, ont été arrêtés et mis en accusation par la Gendarmerie royale en rapport avec cet incident. Roger Marcotte, de Trois-Rivières, a été accusé de voies de fait sur un agent de police, de même que Martin Roy, de Lévis, qui aura de plus à répondre à une accusation de possession d'une arme offensive. Photographies Les deux hommes ont été arrêtés chez eux mercredi et transportés par avion à Ottawa pour leur comparution

en cour. Un porte-parole de la police a confirmé qu'ils avaient été identifiés grâce aux photographies prises durant la manifestation. Ils ont été remis en liberté sous un cautionnement de \$1,000 chacun, et devront se présenter en cour le 26 août pour soumettre leur plaidoyer. La police a fait savoir par ailleurs qu'elles n'envisageaient pas d'autres arrestations en marge de cette manifestation, lors de laquelle des lampadaires furent brisés et des bancs incendiés. Quelque 5,000 producteurs laitiers y avaient pris part, et le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, avait été éclaboussé de lait.

Bilinguisme aérien Russell Beach prié de se taire tant qu'il n'en saura plus sur le sujet...

VANCOUVER (UPI) — Le directeur de la Régie canadienne du transport aérien, M. Walter McLeish, a conseillé hier à M. Russell Beach, président de l'Association canadienne des propriétaires et pilotes d'avions, de cesser d'émettre des commentaires sur le problème des communications aériennes bilingues au Québec jusqu'à ce qu'il en sache plus sur le sujet. M. McLeish a émis cette critique lors de la conférence sur l'aviation qui précède l'exposition aérienne d'Abbotsford, en Colombie Britannique. Cette manifestation de trois jours débute aujourd'hui.

Il a rejeté les prétentions de M. Beach quant à l'utilité des études en simulation effectuées actuellement pour déterminer le degré de sécurité de l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec. Selon lui, le simulateur constitue un moyen scientifique de trouver une réponse à ce problème, mais M. Beach ne connaît rien de la question. M. McLeish a dit croire au contraire que le français pouvait être utilisé au Québec sans affecter aucunement la sécurité des pilotes ou des passagers. "En fait, a-t-il dit, je crois qu'il augmentera même la sécurité".

Par la suite, M. Beach a déclaré publiquement qu'il ne cessera pas ses critiques du programme, bien qu'il se soit dit disposé à les adoucir quelque peu. Mercredi, M. Beach avait déclaré à cette même conférence que la dispute relative au bilinguisme représentait le coup le plus sérieux qui ait jamais été asséné à l'aviation canadienne. Il n'est pas, avait-il ajouté, jusqu'à des membres québécois et francophones de l'Association qui ne s'opposent farouchement à l'utilisation du français dans les communications aériennes.

la presse TARIFS D'ABONNEMENTS, INFORMATION GÉNÉRALE, ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE, PETITES ANNONCES, GRANDES ANNONCES, COMPTABILITÉ

Une offre que la CEQ juge très mince

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — La partie patronale dans le secteur de l'éducation, constituée du gouvernement et des commissions scolaires, a présenté hier à la CEQ des offres consolidées comportant des améliorations au chapitre de la tâche des enseignants.

"Ce qu'on a fait aujourd'hui, ça peut être considéré comme une offre ultime pour trouver un règlement", a confié à LA PRESSE le principal porte-parole patronal, M. Michel Crête, qui a précisé que les nouvelles offres comportaient quelque 100 professeurs de plus par rapport à celles du 30 juin, alors que les négociations avaient été rompues.

Les offres consolidées n'ont cependant pas suscité beaucoup d'enthousiasme du côté syndical: "Ce n'est pas beaucoup de changement par rapport au 30 juin. En fait, c'est mince, c'est très, très mince", a commenté pour sa part le chef négociateur de la CEQ, M. Rémi Morissette.

Toutefois, l'équipe de négociation de la CEQ devait poursuivre hier soir et ce matin l'étude des propositions patronales et revoir la partie patronale au début de l'après-midi aujourd'hui. La CEQ fera alors savoir si elle considère que les offres patronales "sont suffisantes pour reprendre les négociations".

La reprise des pourparlers à la table des enseignants ne laisse donc pas présager un règlement rapide et il n'est donc pas impossible que l'on assiste de nouveau en septembre à une rentrée perturbée.

On se souviendra que les trois commissaires aux différends scolaires avaient recommandé au gouvernement dans leur rapport de ne pas rouvrir les écoles en septembre si les négociations n'avaient pas abouti d'ici là. Il est vrai que les trois mêmes commissaires avaient également recommandé au gouvernement de nommer un médiateur pour faire progresser les négociations, recommandation que le gouvernement n'a pas semblé vouloir suivre jusqu'à maintenant.

Un "hôtel" permanent pour les sinistrés?

par Laval LE BORGNE

L'occupation de l'école Jean-Baptiste Meilleur, rebaptisée "Hôtel des sinistrés", pourrait porter fruit bientôt.

La CECM a en effet annoncé à Jean Pilon hier qu'elle étudie la possibilité de transformer une de ses écoles désaffectées en centre d'hébergement de transition pour sinistrés.

De plus, LA PRESSE a appris que des hauts fonctionnaires de la CECM et de la ville de Montréal se rencontraient hier et aujourd'hui pour tenter de s'entendre sur le financement (qui paie, et combien?) de la transformation d'une école désaffectée en centre d'hébergement.

Un porte-parole de la CECM a déclaré que M. Pilon recevra une réponse, favorable ou négative, lundi ou mardi prochain.

D'ici là ce qu'une solution permanente soit trouvée, les familles sans logis, et même les personnes seules, peuvent toujours trouver refuge à l'Hôtel des sinistrés, 2237, rue Fullum, ou téléphoner à Jean Pilon, au 527-2359.

Corridart: les oeuvres ont été retrouvées

par Laval LE BORGNE

Les artistes ont retrouvé les oeuvres de Corridart que le maire Drapeau leur avait enlevées dans la nuit du 13 au 14 juillet, tout juste avant les Jeux.

Elles sont bel et bien "entreprisées" à la fourrière municipale; le huissier muni d'un papier de la cour autorisant une saisie revendication, les a presque toutes retrouvées.

Elles n'ont pas encore été remises à leurs auteurs cependant; ce n'est pas si simple que cela. D'ici à mercredi prochain, les oeuvres sont "sous la main" de la justice et le responsable de la fourrière, M. Lavigne, en a été nommé le gardien; techniquement donc, elles ne sont plus "sous la main" de la ville de Montréal. D'ici à mercredi, le huissier complètera l'inventaire des oeuvres, qui n'ont pas encore toutes été retrouvées.

Avant d'en reprendre possession, les artistes doivent se présenter en Cour supérieure mercredi avec une requête dite de mise en possession. S'il y a un juge disponible et si le leur accorde la requête en question, les artistes qui ont participé à Corridart pourront, alors seulement, aller chercher leurs oeuvres.

Ils se proposent d'ailleurs de donner une conférence de presse sur toute cette affaire quelque temps après leur comparution en cour.

Saint-Vincent-de-Paul

Seize détenus demandent au tribunal d'ordonner la fermeture du pénitencier

par Gilles NORMAND

Au nom de 16 détenus du "Bloc Cellulaire I" de l'Institution Maximum Laval — antérieurement pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, — l'avocat montréalais Claude Lebeau a pris action devant la Cour supérieure, hier, pour obtenir la fermeture et l'évacuation définitive de tout le vaste pénitencier, qui fait l'objet de tant de controverses depuis plusieurs dizaines d'années.

Cette maison de détention à sécurité maximum abrite une importante population de détenus, en dépit du fait qu'elle a été condamnée et vouée à la démolition à quelques reprises.

À la suite de la construction de l'Institution Archambault, à Sainte-Anne-des-Plaines, qui était alors destinée à remplacer le vieux pénitencier, on avait commencé à abandonner ce dernier, mais faute d'espace, la clientèle carcérale allant augmentant, les autorités pénitentiaires durent rouvrir, ces dernières années, des ailes désaffectées de cette institution.

Donc, le directeur régional des pénitenciers, M. Aubert Laferrière, et le directeur de l'Institution Maximum Laval, M. Jean Bienvenue-Marcoux, sont sommés de se présenter au Palais de Justice de Montréal dans les dix jours suivant la signification d'un avis de comparaitre dûment signé hier, pour répondre aux allégations contenues dans l'action déposée devant la Cour supérieure par Me Lebeau.

À défaut de se présenter devant la Cour dans le délai prescrit, ou à défaut de produire un acte de comparution signé par eux, MM. Laferrière et Bienvenue-Marcoux seront forcés d'obéir à une injonction permanente demandée par les détenus, pour obtenir la fermeture de ce quartier de détention.

Les signataires de l'action sont: Réjean Tremblay, étudiant, Jacques Millette, Yvon Papineau, Bernard Lortie, André Ouellette, Gabriel Hudon, Marcel Tremblay, Gabriel Jalbert, Eddy McCaffy, Claude Lefebvre, Laurent Sauvé, Jacques Deschesne, Bertrand Janvier,

Daniel Charron et Robert Colin, journalistes, et enfin Paul Rose, inscrit comme professeur, tous domiciliés à l'Institution Maximum Laval, au 180 de la Montée Saint-François, à Laval.

Traitements cruels

Les demandeurs soutiennent que leurs conditions de détention, au "Bloc Cellulaire I" sont telles qu'elles équivalent à des peines et à des traitements cruels et inusités, contrairement à la Déclaration canadienne des droits et contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ils estiment que les droits civils de tous les détenus concernés sont gravement affectés, que leur santé est compromise et que leur vie est en danger.

Enfin, la situation est telle, affirment-ils, qu'aucun autre remède ne serait efficace qu'une injonction, attendu que les défendeurs (MM. Laferrière et Marcoux) n'ont pas mis en application les conclusions de trois commissions royales d'enquête créées par le passé pour étu-

dier le problème de la détention à l'Institution Maximum Laval.

Vermine et insecticides

Les détenus décrivent leur milieu de vie par les allégés suivants:

— ils sont détenus dans leurs cachots vingt-trois heures sur vingt-quatre et ce, sept jours par semaine;

— ils sont détenus dans des cellules d'une dimension de sept pieds de hauteur, neuf pieds de profondeur et quatre pieds de largeur (moins dans certains cas);

— ils sont détenus dans le "Bloc cellulaire I", lequel n'est muni d'aucun système d'aération ni de ventilation;

— le bloc en question est entouré d'un mur supplémentaire de trente pieds de haut, l'isolant des autres bâtiments, ce qui rend tout mouvement d'air impossible;

— les cellules dans lesquelles ils sont détenus ne sont munies d'aucune fenêtre, sont fermées sur cinq faces, tandis qu'il n'y existe aucune bouche d'aération;

— les cellules sont infestées de vermi-

ne et bourrées d'insecticides deux fois par mois.

Nourriture infectée de crachats, etc...

D'autres allégations de l'action soutiennent que l'eau des lavabos des cellules est improprie, brunâtre, sablonneuse et dangereuse pour la santé, que les repas sont servis par l'intermédiaire d'un camion non fermé et qui achemine la nourriture en vrac, et que les rations alimentaires sont remises arbitrairement.

Mais ce qui fait le plus lever le coeur, dans cette énumération, c'est l'allégué suivant: "Les aliments servis aux détenus-demandeurs ont à maintes reprises été infectés de crachats, d'eau de renvoi, de cheveux et même une fois d'une lame de rasoir."

Pour tous ces motifs, les 16 détenus demandent la fermeture du Bloc Cellulaire I dans les cinq jours du jugement, advenant que la Cour accepte l'action, et la fermeture définitive de tous les autres bâtiments du pénitencier dans les 30 jours du jugement.



La fièvre du hockey

Les Montréalais sont atteints de la fièvre du hockey. Des milliers de personnes — 15,000 peut-être — avaient envahi hier après-midi le Complexe Desjardins pour voir, admirer, applaudir les 32 vedettes du hockey qui défendent, au début de septembre, les couleurs du Canada contre les Russes, les Suédois, les Tchèques, les Finlandais et les Américains. La foule qui s'entassait dans les moindres recoins était de tous les genres: des hommes d'affaires, des jeunes filles, des ménagères, des vieux, des enfants. Elle était chaude, heureuse de pouvoir admirer ses héros qui étaient tous là et tous beaux.

Une "femme bien ordinaire" dans une prison sordide de New-Delhi

par Huguette LAPRISE

Dans une demeure de Lévis, près de Québec, une famille est aux prises avec un drame qui relève plutôt des films ou des romans de fiction. Un des six enfants de la famille, Marie-Andrée Leclerc, est détenue dans une cellule en Inde depuis un peu plus d'un mois. Si elle est condamnée après être accusée de 12 meurtres, de vols, de recels, de falsification de documents, elle risque la pendaison.

Les journaux du monde entier ont parlé de ce fait divers qui donne la chair de poule. Les parents de la jeune femme, père et mère, frères et soeurs, se sont tous jusqu'à maintenant. La cause s'est discutée en sourdine, en catimini, dans les bureaux des avocats à New-Delhi et à Montréal, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du Haut-Commissariat du Canada en Inde, d'Interpol.

Par crainte de nuire à leur réputation, par peur des voisins, par respect humain, par souci de ne pas fausser les procédures judiciaires, les parents n'ont rien dit. Le père dont on sait le nom est un retraité. Il a été écarté dès le début du drame pour des raisons de santé. La mère aussi.

Une fille comme les autres

Une soeur de Marie-Andrée, Denise âgée de 26 ans, refuse elle aussi de rencontrer les journalistes. C'est elle qui s'est occupée de la cause de sa soeur depuis le tout début. Elle a néanmoins écrit pour LA PRESSE ce qu'est sa soeur, ce qu'elle a été pendant son enfance. Evidemment un témoignage qui ne pouvait être autre que mélodramatique mais qui est avant tout un contraste éloquent entre la situation actuelle de Marie-Andrée dans la prison de New-Delhi et l'empreinte qu'elle a laissée au pays.

Jointe au téléphone, après que le document nous fut remis par les avocats, Denise Leclerc nous a dit:

"Je ne savais pas qu'il était si difficile d'écrire sur quelqu'un qu'on aime, que l'on connaît depuis toujours et qui a désespérément besoin de nous."

Son témoignage écrit la nuit dernière est un paradoxe avec les bribes qui parviennent de New-Delhi, avec ce glai-



Me Raymond Daoust

ve suspendu sur la tête de sa soeur aux cheveux d'ébène, aux yeux bleus et au corps de gazelle.

"Marie-Andrée aimait bien les médecins pour qui elle travaillait et elle l'a prouvé par sa minutie, son perfectionnisme et sa fiabilité, son sens des responsabilités et sa compétence. Malgré un travail qui lui demandait beaucoup de temps, elle a trouvé le temps de s'occuper de l'UNICEF pendant plusieurs années et de l'organisation d'une colonie de vacances pour les enfants de la région.

"Marie-Andrée est bonne, poursuit Denise. Beaucoup de gestes qu'elle a posés le prouvent bien. Je me souviens qu'à la clinique, lorsqu'elle voyait un patient avoir de la difficulté à se déplacer lui-même, elle allait le reconduire chez

lui ou lui payait un taxi afin de lui éviter de rentrer chez lui à pied ou en autobus. Pour sa famille aussi, elle a toujours été bonne. Elle essayait d'aider autant que possible chacun des membres de la famille."

Vers l'aventure

Comment Marie-Andrée Leclerc, née le 26 juillet 1945 à Saint-Charles-de-Bellechasse, dans une famille de condition modeste, élevée en bonne partie par les Soeurs de la Charité, en est-elle arrivée à être écrouée dans les prisons sordides de New-Delhi?

Elle est une jeune femme comme il y en a des milliers au Québec. Elle a fait son cours d'archiviste médicale à Sherbrooke. Elle a été secrétaire médicale pendant dix ans pour le même médecin puis elle a occupé cette même fonction pour un groupe de médecins à la clinique médicale de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Un jour, à 30 ans, elle a dû se regarder dans le miroir, comme le dit sa soeur Denise et elle a eu besoin de partir. Elle avait la possibilité financière et psychologique de le faire. Elle a quitté le Québec pour le vaste monde, en mai 1975, en compagnie d'un ami, André Bernier.

C'est au cours de ce périple, au Cachemire, qu'elle a rencontré l'individu qui devait être en quelque sorte le "protagoniste" de sa destinée, de sa situation actuelle: Alain Gauthier, alias Charles Shobraj. Celui-ci devait après le retour de Marie-Andrée au Canada, lui écrire des lettres enflammées. En juillet 1975, elle le rejoignit dans le Sud-est asiatique et devait partager sa vie jusqu'à leur restitution en juillet dernier.

Des meurtres crapuleux et gratuits

C'est le 9 juillet, que Marie-Andrée a été appréhendée dans un hôtel de la capitale de l'Inde. Son compagnon, Charles Shobraj devait aussi être arrêté dans un autre hôtel de la même ville le même jour. Ils sont depuis incarcérés à la prison de Thiar à New-Delhi.

Trois autres personnes ont été arrêtées pour les mêmes raisons: Barbara Cheryl Smith, d'Angleterre, Mary Esther, d'Australie, et Jean Dhuisme, de France. Aucune accusation n'a jusqu'ici été

portée contre la jeune femme. Mais la police de la New-Delhi en la détendant, enquête sur des crimes dont elle pourrait être accusée: fausse identité, falsification et usage de faux documents, conspiration pour meurtre et meurtre par imputation (ne pas porter secours à une personne en danger de mort).

Dans une déclaration non signée qu'elle a faite à la police, la jeune femme nie toute participation à ces crimes. Elle clame son innocence.

Cependant l'Inde n'est pas le seul pays du Sud-est asiatique qui réclame le couple Leclerc-Shobraj, soit pour les interroger ou soit pour les inculper dans de nombreux crimes. Il y a la Thaïlande, le Népal, Singapour et Hong Kong. Six accusations de meurtres pourraient être portées contre eux en Thaïlande et au Népal.

Le premier assassinat remonterait au 28 novembre 1974 et la victime était un Turc, Vitalim Hakim. Le second, commis le 14 décembre, a fait pour victime une française de 18 ans. Le lendemain, un couple de Hollandais, Henricus Bintaya et son ami Cornelia Henker, a aussi été tué. Le jour de Noël de 1974, les corps d'une Canadienne française, Carrienne Laurent, et d'une Américaine, Connie Ann Bronjeck, ont été retrouvés au Népal. Le 18 octobre 1975, une autre Américaine, Theresa Ann Knowlton, a été trouvée morte en Thaïlande.

Toutes ces victimes étaient des touristes.

Ils auraient été attirés dans un guet-apens par le charme et les paradis artificiels. Une fois "partis", ils étaient égarés, ou brûlés, ou noyés après avoir été dépouillés de tous leurs biens, chèques de voyageurs, bijoux, argent, etc.

Après avoir été arrêtée à Bangkok une première fois au mois de mai dernier en compagnie de son compagnon, Marie-Andrée Leclerc a été libérée à l'issue de 24 heures d'interrogatoires. Charles Shobraj a déposé un cautionnement de \$5,000. Le couple devait par la suite voyager un peu partout avec de faux papiers et se retrouver en Inde où il a été arrêté.

C'est Me Raymond Daoust, criminaliste connu de Montréal et son adjoint Daniel Roch qui s'occupent de la cause de la

jeune femme. A New-Delhi, c'est Me Frank Anthony et deux de ses adjoints qui les secondent.

Jusqu'à maintenant les avocats montréalais ne se sont pas rendus en Inde pour leur cliente. Une requête pour une libération sous cautionnement devrait être entendue dans les 60 jours qui suivent le jour de l'incarcération. Elle devrait être présentée le 9 septembre et Me Daoust compte être présent. Par contre si Marie-Andrée Leclerc n'est pas détenue en vertu du Code pénal de l'Inde, mais bien en vertu de la loi d'urgence promulguée l'an dernier, la demande pourrait ne pas être entendue avant un an comme le prévoit cette dernière loi.

André Bernier, l'ami de Marie-Andrée qui l'avait accompagnée lors de son premier voyage dans le Sud-est asiatique, est allé lui rendre visite.

Lors d'une conférence de presse qu'il a donnée hier, Me Daoust s'est fait le porte-parole de M. Bernier — retenu chez lui par la maladie — pour raconter les conditions de détention de la jeune femme qui sont, décrit-il, horribles.

Il existe, selon lui, dans les prisons indiennes, quatre classes de prisonnier: A, B, C et D. La jeune Québécoise est gardée dans la prison de Thiar au niveau C. Elle est dans une cellule malpropre, n'a pas de lit pour dormir. Elle dort sur un parquet infect, couvert de vermines et de rats. Elle a souffert d'une dermatose et d'une forte fièvre. Aucun médicament ne lui a été administré. On ne lui donne pour manger chaque jour que deux oeufs, un morceau de pain et un verre de lait. Elle a maigri d'une quinzaine de livres.

Ses avocats ont fait appel au Haut-Commissaire du Canada en Inde pour qu'il obtienne de meilleures conditions d'incarcération pour la jeune femme.

Dans un message qu'il a adressé, hier matin, à Me Daoust, le haut-commissaire John Maybe a fait savoir qu'il avait intercédé auprès des policiers pour que Marie-Andrée ait le traitement B, ce qui lui procurerait un lit. M. Maybe fait remarquer à l'avocat que les conditions de détention dans les prisons indiennes ne sont pas les mêmes que celles des prisons canadiennes.

Le Barreau fait d'utiles suggestions

Il faut modifier la loi des commissions d'enquête: la-dessus, tous les observateurs sont d'accord et c'est ce que le gouvernement s'apprete à faire avec son projet de loi 41. Mais dans quelle mesure et à quel chapitre faut-il le faire, c'est la question qu'il faut se poser. Le sujet est trop important pour que la commission parlementaire réunie pour étudier le projet soit bousculée et parvienne à des conclusions hâtives.

La loi est déjà acceptée en deuxième lecture. C'est dire que l'essentiel doit demeurer le même et que l'on ne pourra apporter des changements qu'à l'aide d'amendements sur l'un ou l'autre des articles. Il est certain qu'une commission parlementaire réunie plus tôt aurait pu travailler avec des coudees plus franches. Il est également regrettable que, depuis son dépôt, le 16 juin dernier, le projet de loi n'ait pas suscité de débat public. Les mémoires présentés à la commission revêtent donc une importance particulière. Il faut leur porter une bonne attention.

Celui du Barreau impressionne par la qualité de ses recommandations. On aurait pu s'attendre à des positions plus négatives de la part d'un groupe dont plusieurs membres s'opposent carrément à la CECO. On craint la création d'une "justice parallèle"

et on ne peut, avec raison d'ailleurs, accepter les commissions d'enquête que comme une "technique de gouvernement exceptionnelle". Dans cet esprit, le Barreau présente des suggestions dont plusieurs seraient utiles à la bonne marche de la CECO.

Certaines approches sont différentes de celles qu'entretient, par exemple, le juge Jean Dutil. Quand on affirme, comme norme essentielle, que les commissions d'enquête ne doivent pas servir à éduquer le public ou à sensibiliser la population à des problèmes sociaux, il convient de bien peser le sens des mots. Car si ce n'est pas là le premier but d'une commission d'enquête, on ne doit pas non plus minimiser ses effets secondaires. La capacité de sensibilisation d'une enquête peut jouer un rôle utile.

Bien des amendements suggérés par le Barreau mériteraient qu'on en fasse l'analyse. Pour le moment, ne retenons que le plus percutant, au sujet de la transmission des séances par les media d'information, principalement par la télévision.

C'est par souci d'éducation du public que les caméras de télévision ont fait leur entrée dans la salle d'audience. Selon les juges-commissaires, cette éducation du public rend plus difficile l'action des membres de la pègre qui misent souvent sur l'igno-

rance et l'intimidation pour exercer leur métier. De plus, la sensibilisation de la population fit pression sur les tribunaux qui durent poursuivre le travail de la commission d'enquête: le problème étant ainsi connu, il fallait qu'il se règle.

Par ailleurs, les caméras transformèrent la salle d'audience en plateau de cinéma et les principaux acteurs devinrent des vedettes. Avec tout ce que cela comprend de négatif: attitudes fausses, crainte d'être reconnu ou désir de faire un spectacle.

La première conséquence fâcheuse de la présence de la télévision fut probablement de fausser l'image de celui qui était appelé à la barre des témoins. Qui qu'il soit, à cause d'un certain nombre de raisons, le témoin prenait figure d'accusé. Ce qui créait immédiatement une grande injustice envers une personne que le Code protège beaucoup mieux. De plus, comme le témoin avait déjà "comparu" à huis clos devant les commissaires, ceux-ci étaient déjà "avertis" du genre de personne qu'ils avaient plus tard devant eux. Dès les premières questions, leur attitude trahissait parfois leur sentiment. Le témoin paraissait deux fois plus accusé.

Pour certains, un tout autre effet se produisit: le témoin aux actions douteuses faisait figure de héros, à cause de son habileté à déjouer la démarche de

ceux qui l'interrogeaient. Ce qui signifie que le rôle éducatif de la télévision ne fut pas celui qu'on pouvait espérer. S'il y a eu sensibilisation de la population, il n'y a pas eu nécessairement bonne éducation.

Personnellement, j'ai cru au rôle de la sensibilisation. Mais s'il faut sacrifier une formation valable, ce rôle peut être plus négatif que positif. En plus, si la télévision présente une image fautive des citoyens qui collaborent à l'action de la justice, si elle fabrique des spectacles (que l'on reprend même dans la saison morte), on arrive à la conclusion que les avantages de la présence des caméras sont dépassés par les inconvénients qu'elles engendrent.

Le Barreau apporte donc une bonne argumentation pour demander au gouvernement qu'il soit "interdit de diffuser des séances ou toute partie de séance par la radio, la télévision ou tout autre moyen électronique de diffusion..." Les motifs soumis (que l'on retrouvera au bas de cette page) sont suffisants pour influencer l'Assemblée nationale dans ce sens. Il ne s'agit pas de condamner ce que la CECO a fait, mais plutôt de prendre les moyens pour que son action soit plus juste et plus efficace.

Jean-Guy DUBUC

bloc-notes

Des infirmières boucs émissaires?

Le conflit dans les hôpitaux est terminé. Mais seulement en apparence. Si la loi spéciale a forcé les 5,500 infirmières, en grève depuis le 18 juin, à retourner au travail le 27 juillet, la "paix industrielle" n'a pas été rétablie pour autant dans les hôpitaux. Le climat de travail y est très tendu. C'est que l'Etat-employeur, par des requêtes en outrage au tribunal, a imposé aux infirmières des amendes très lourdes pour avoir refusé d'obéir aux injonctions de retour au travail.

Bien sûr, les infirmières ont eu tort de ne pas obtempérer aux injonctions. Celles-ci sont, en effet, des mesures expéditives qui ne présument pas de la culpabilité des personnes contre lesquelles elles sont émises. Elles ne servent qu'à éviter temporairement une situation jugée à première vue inacceptable et à permettre aux parties en conflit de s'expliquer. Par contre, la loi spéciale ne s'appliquait pas à tous les travailleurs-clés des hôpitaux. De telle sorte que les infirmières retournèrent au travail, mais les services hospitaliers n'en furent guère rétablis. Les techniciens de laboratoire et de radiologie poursuivirent, en effet, une grève aussi obstructive que celle des infirmières. On peut alors se demander pourquoi le gouvernement s'est acharné sur les infirmières, puisque sa loi spéciale avait officiellement pour but de rétablir les services dans les hôpitaux?

Si l'on regarde au-delà des pres-

textes formalistes, tels que la distinction entre grève légale et illégale, service essentiel et non essentiel et autres foutaises, il semble que le gouvernement a frappé ces infirmières surtout parce qu'il lui fallait un bouc émissaire aux yeux du public, outre d'une si longue grève dans un service aussi indispensable que les hôpitaux. Or, la Fédération des infirmières est un syndicat indépendant qui ne fait plus partie de la CSN, contrairement à celui des techniciens de laboratoire, et est par conséquent faible, en plus d'être pauvre. Le gouvernement savait que la CSN, qui lui donne tant de mal, ne viendrait pas à la rescousse de ce groupe de syndiqués, qui s'en était dissocié. On sait, en effet, que la solidarité syndicale franchit rarement la frontière des intérêts égoïstes des centrales.

Le gouvernement, de qui relève le maintien de la paix sociale, a donc la responsabilité du climat des relations de travail. Dans ce but, il ne doit pas créer d'injustices en pénalisant exagérément des groupes de travailleurs parce qu'ils ont une force de marchandage plus faible que d'autres. En outre, le gouvernement ne peut éviter d'assumer sa responsabilité d'amender les modalités des négociations de contrats de travail, à la lumière des expériences vécues dans le secteur public. C'est ainsi que l'amendement du Code du travail, promis depuis plusieurs années, doit être entrepris au plus tôt, afin de faire la distinction entre les

secteurs public et privé. L'exercice du droit de grève, en particulier, doit être mieux réglementé. C'est la majorité des syndiqués, et non des participants à une réunion syndicale, qui doit décider, par vote secret, d'aller ou non en grève. Il ne faut pas laisser à l'exécutif des syndicats l'initiative d'une décision aussi cruciale. Dans l'intérêt même de la démocratie syndicale.

Même si l'on accuse les dirigeants syndicaux d'irresponsabilité pour avoir déclenché et prolongé des grèves dans les services publics essentiels, on n'a rien réglé. Il faut créer dans le plus bref délai un tribunal d'arbitrage des conflits dans les services publics, qui soit indépendant du gouvernement et soit la contre-partie essentielle de la suppression du droit de grève dans certains de ces services, tels les hôpitaux. Le gouvernement a beaucoup à faire pour rendre plus sain le climat des relations de travail. Il ne peut continuellement chercher à rejeter l'odieuse des grèves sur les syndiqués. Il doit développer une politique des salaires dans la fonction publique et parapublique qui soit cohérente et compatible avec le reste de l'économie, c'est-à-dire le secteur privé. L'improvisation du gouvernement dans ses relations avec ses employés n'est plus acceptable pour les contribuables. L'opportunisme à des limites que le gouvernement Bourassa a franchies depuis longtemps.

Yvan GUAY

Responsabilité des Noirs en Afrique

On n'insistera jamais assez pour dire combien grande apparaît la responsabilité des Blancs concernant le gâchis qui ne cesse de s'accroître en Afrique-Sud et en Rhodésie présentement. Toutefois, la grande responsabilité des Blancs ne saurait en aucune façon justifier l'irresponsabilité des Noirs.

Hier, des manifestants ont fait du ravage à Capetown, à la fine pointe du continent noir. Ils ont mis le feu à des édifices, ils ont pillé des magasins d'alcool, lancé des bombes d'essence à la police, détruit quantité d'automobiles. A peu près en même temps, le Frelimo (forces régulières du Mozambique) attaqua Umhali au mortier en guise de représailles au raid rhodésien de la veille.

Ce raid du Frelimo s'explique, mais on ne voit pas ce que peut avoir de constructif le vandalisme des activistes de Capetown, de Soweto ou d'Alexandria. La presse internationale relie naturellement ces coups de force à l'apartheid et ses excès. Mais les autorités sud-africaines voient les choses autrement. Elles notent la spontanéité et la généralisation subite du mouvement de révolte, et, partant de cette constatation, elles en déduisent qu'un chef d'orchestre, toujours le même, se cache quelque part.

C'est l'évidence même, bien sûr. Il faudrait être naïf pour croire qu'une insurrection aussi généralisée n'a rien de prémédité. Selon la pres-

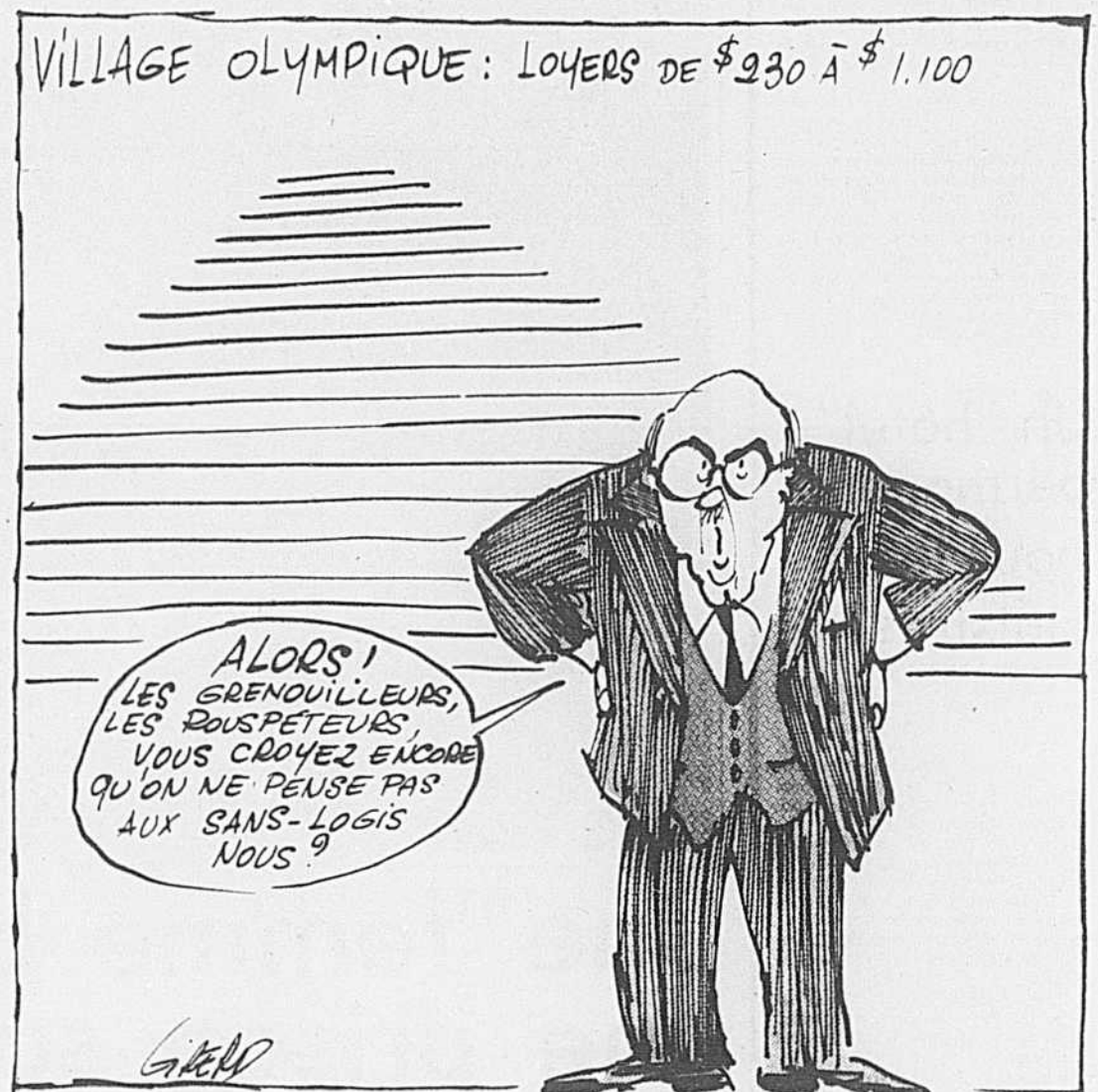
se sud-africaine, plusieurs indices autorisent à croire que le mouvement part des milieux universitaires et poursuit un objectif économique.

On fait remarquer que les étudiants noirs, au Cap comme à Soweto, ont surtout tenté d'empêcher leurs aînés de se rendre au travail. Armés de bâtons, ces derniers les ont brutalement repoussés, hier. Visiblement, les étudiants veulent paralyser l'économie africaine en forçant les Noirs à faire grève les jours où il y a manifestation. Théoriquement, l'idée est bonne, mais les Noirs ont besoin de gagner leur vie comme tout le monde. Aussi, ils n'ont pas le moyen de se conformer à ces sortes de stratégies.

On devine la situation. En voulant défendre leur cause avec trop d'impétuosité, les étudiants l'avalissent et facilitent l'action des délinquants et des irresponsables. Le gouvernement sud-africain compte maintenant sur la colère de la population noire, laquelle se trouve affectée dans sa vie quotidienne du fait que les émeutes risquent de détruire le peu de biens qu'elle a pu acquérir.

En Afrique-Sud, les Noirs défendent une bonne cause, mais ils risquent de tout gâcher s'ils se montrent irresponsables dans leurs réactions. Leur irresponsabilité pourrait finir, à la longue, par profiter aux Blancs, tout comme l'irresponsabilité des Palestiniens profite au Liban et à Israël.

Jean PELLERIN



document

Le Barreau et le bill 41

Entre autres modifications au texte du projet de loi 41 concernant les commissions d'enquête, le Barreau du Québec recommande qu'il soit "interdit de diffuser des séances ou toute partie de séance par la radio, la télévision ou tout autre moyen électronique de diffusion, que ce soit en direct ou en différé". Voici à ce propos les commentaires explicatifs du bâtonnier André Brossard:

"Il est difficile, même dans les meilleures conditions, pour un témoin honnête, de témoigner d'une manière exacte; dans la mesure où l'on s'éloigne d'une ambiance convenable, le témoignage devient de plus en plus sujet à caution. Ces considérations s'appliquent aussi à ceux qui doivent presider de telles enquêtes. Ce sont après tout des êtres humains qui sont nécessairement affectés par la présence d'un vaste auditoire. Les procès au Canada ne se déroulent pas devant les caméras de la télévision ou les microphones de la radio et cela pour de bonnes raisons. Les caméras et les microphones tendent, inévitablement, à fausser l'intégrité du processus et l'attitude de tous ceux qui y prennent part.

"Le but d'une commission d'enquête est de recueillir des faits et de faire des recommandations fondées sur ces faits. Lorsque ceci a été fait, son travail est accompli. On n'est pas justifié de traduire et de clouer au pilori devant les caméras ceux que les autorités, tout en les

soupçonnant d'avoir commis des infractions, n'ont pas réussi à traduire devant les tribunaux. Nous considérons que cette façon de procéder est inacceptable tant parce qu'elle constitue un accroce à la "rule of law" qu'un empiètement sur le "due process".

"Si on se sert de telles méthodes aujourd'hui contre ceux qu'on soupçonne d'être impliqués dans les activités de la pègre, on pourrait aussi bien s'en servir demain contre les dissidents politiques ou les minorités. Malgré que les commissions d'enquête puissent parfois avoir leur raison d'être, les inquisitions ne devraient jamais être tolérées. Les membres de ce comité se souviennent avec horreur du "McCarthyism" que les États-Unis ont vécu au début des années cinquante et nous ne voulons avoir aucune répétition, même partielle, d'un tel phénomène au Canada.

"Dans la mesure où une convergence massive de microphones et de caméras sur les audiences d'une commission d'enquête rendrait possible une recrudescence de ce phénomène, de tels appareils doivent être totalement exclus de nos salles d'audience.

"Il y a un autre aspect de la publicité qui nous préoccupe, à savoir le tort possible que pourrait subir un accusé qui serait inculpé à la suite du rapport d'une commission d'enquête. Toute personne qui est inculpée devant nos tribunaux pénaux a droit à un procès juste, équitable et impartial. Qui plus est, il faut se

rappeler le principe du droit commun anglais: "Justice must not only be done, but must be seen to be done". Ces principes ne sont-ils pas battus en brèche et le processus judiciaire privé de toute crédibilité, lorsque le prévenu a déjà subi son procès, au vu et au su du public, devant une commission d'enquête généralement présidée par un membre de la magistrature, et qu'il a déjà été condamné dans l'opinion publique?

"Qu'en est-il du reportage des procédures d'une commission d'enquête par les journaux, à la radio et à la télévision? D'aucuns prétendent que ces reportages souvent sensationnels peuvent faire plus de tort aux témoins et à d'autres personnes que celui qui leur est causé par un reportage intégral des procédures. Nous sommes forcés d'admettre qu'il y a du vrai dans cette affirmation, mais nous ne croyons pas pour autant que ceci justifierait les excès qu'apporte "le reportage en direct".

"Nous pourrions citer de nombreux exemples du préjudice subi par certains témoins par suite de la télédiffusion des dernières auditions de la CECO et du préjudice qu'auraient pu subir d'autres témoins si une telle télédiffusion en direct avait été permise dans le cas de la Commission d'enquête Cliche. Il ne nous paraît pas opportun, cependant, d'aggraver le préjudice subi par ces personnes en rappelant à nouveau et de façon publique leur présence devant ces commissions d'enquête."



M. Choquette déçoit

Ainsi donc, dix mois après sa démission dramatique de son poste de ministre de l'Éducation du Québec et du parti libéral, sur une question (qu'il disait) de principe, M. Jérôme Choquette a manqué de souffle et a enterré lui-même le principe à l'origine de sa défection. En effet, il vient d'affirmer qu'il n'est pas nécessaire pour le gouvernement du Québec d'envoyer à l'école de langue française les enfants d'immigrants.

Or, s'il est une vérité que nous pouvons reconnaître de façon encore plus évidente dix mois après la déclaration fracassante de M. Jérôme Choquette, à la lumière des dernières statistiques scolaires officielles du ministère de l'Éducation du Québec, c'est l'anglicisation massive des fils et des filles d'immigrants au Québec.

M. Jérôme Choquette est aveugle ou il veut se faire élire à tout prix. Cette dernière hypothèse est la plus plausible puisque son comté d'Outremont est constitué d'un grand nombre d'immigrants et d'anglophones qui lui ont fait sentir depuis dix mois leurs réactions négatives à la croissance des écoles francophones.

Les mensonges syndicaux

En feuilletant un quotidien montréalais (Montreal-Matin) le 6 août, j'ai appris que le Comité régional intersyndical de Montréal entend faire abolir pour au moins un an les récentes hausses de tarifs de la CTCUM, prétextant que cette hausse "est totalement injustifiée et que la CTCUM fait exclusivement payer aux travailleurs et aux plus démunis le coût d'un service qui profite aussi aux commerces et aux compagnies".

Or, s'il est une vérité que nous pouvons reconnaître de façon encore plus évidente dix mois après la déclaration fracassante de M. Jérôme Choquette, à la lumière des dernières statistiques scolaires officielles du ministère de l'Éducation du Québec, c'est l'anglicisation massive des fils et des filles d'immigrants au Québec.

Québecair fait de son mieux

Monsieur Roger Lemelin, Président de LA PRESSE, Monsieur le Président, Je viens de prendre connaissance d'une lettre que monsieur Jacques Steingue, des Iles-de-la-Madeleine, vous a écrite, se plaignant des services de Québecair dans la région.

deputé provincial, monsieur L.-P. La-Croix, de la Chambre de Commerce, de l'hôpital, des Pêcheurs Unis du Québec, etc... Il serait bon de rappeler que les restrictions au poids au décollage, selon la température, nous gênent considérablement, toujours à cause de la longueur des pistes.

Lionel CHEVRIER, Président, Québecair.

La théologie et les Olympiades

M. Jean-Guy Dubuc. Vous déploriez, dans votre éditorial paru dans LA PRESSE du mardi 3 août, le vide d'une pensée théologique sur le sport qui aurait dû accompagner l'événement de la XXIe Olympiade chez nous. Vous affirmez notamment que la Faculté de théologie de l'Université de Montréal a vécu en marge de cette réalité populaire. Il vous faudra faire les restrictions d'usage, car il y a bien eu plusieurs productions théologiques qui ont paru avant les Jeux, et auxquelles plusieurs membres de ladite Faculté ont oeuvré. Il est étonnant que du haut de la tribune de LA PRESSE, vous soyez si peu informé avant de vous prononcer. Pour votre information et celle du public, vous me permettez en toute honnêteté l'énumération qui suit.

1) MM. M. Boutin, J. Martucci, J.C. Petit, E. Robillard et E. Volant, tous professeurs à la Faculté de théologie de l'UdM, ont collaboré à un volume édité sous leur responsabilité: **L'homme en mouvement: le sport, le jeu, la fête**, publié dans la collection de théologie "Héritage et Projet" chez Fides en juin dernier.

reconnaître que si des instruments de réflexion ont paru assez tôt, d'autres ont paru fort tard. Par ailleurs, ne faut-il pas souvent vivre l'événement d'abord, avant d'en saisir la portée dans un regard second? Tout le monde dit que l'Olympiade est davantage un signal de départ qu'un point d'arrivée. Les théologiens, comme tous les gens, chrétiens ou non, ont vécu l'événement. C'est maintenant que nous devons commencer à saisir les valeurs du sport, du corps, de l'excellence, du jeu et de la fête, sans oublier la considération critique sur l'ambivalence qui marque ces réalités, y compris l'événement vécu de l'Olympiade elle-même. C'est dans un discernement collectif et dans une promotion concertée que l'après-Jeux pourra contribuer à promouvoir une société nouvelle. Pour leur part, les théologiens n'ont pas gardé le silence: des jalons sont déjà en place.

nement de la pensée théologique au Québec, à plus ou moins long terme. Cet effort de redéfinition et d'aménagement en cours existe depuis l'époque déjà lointaine où vous avez vous-même quitté cette institution... d'où l'impatience d'arriver à des solutions. En définitive, le règlement de ce conflit de fond ne devrait consacrer la victoire d'aucun des présents antagonistes **en tant que tels** — puisque antagonistes il y a malheureusement — mais, bien au-delà, celle du service de la théologie dans la société d'aujourd'hui et dans la Tradition chrétienne la plus vivante dont nous vivons le moment présent inédit et dont nous sommes tous solidairement responsables. Et nous croyons qu'il vaut la peine d'y travailler.

Oecuménisme et olympisme

Tout compte fait, il n'y a que les ferments du dernier concile, et ceux qui y trouvent intérêt, pour voir dans l'apparente fraternité des Jeux olympiques le microcosme d'une société idéale. Pacifisme mondain d'un siècle porté à nier le surnaturel pour ne plus exalter que l'humain, cet humanisme tire bien sa gloire de Vatican II, et sa propagation du présent pontificat. Voilà plus de dix ans en effet que le pape actuel corrompt la politique en lui imposant l'utopie d'une fraternité universelle, de préférence déiste, fruit d'un humanisme tolérant, fortifié par un droit à la liberté religieuse absolument étranger à la Tradition catholique.

leux. Il n'y a, à notre connaissance, qu'un hebdomadaire de Montréal, **Dimanche-Matin** (26 juillet), et **Le Monde** (27 juillet) qui ont parlé avec détails des "lieux saints" de cette marmelade oecuménique approuvée par l'Archevêché de Montréal. En plus de la présence de "ministres" catholiques, protestants, musulmans et Juifs, on apprend qu'il y avait, au troisième étage du Centre international, dans "une vaste salle à l'ambiance bleutée (...)" une longue table-aufel où chaque culte peut officier avec, toujours luisante et vacillante, une flamme, symbole reçu dans toutes les religions, de la Présence divine: c'est le Salon de la méditation.

pourtant si transparent de Paul VI à l'ONU (cf. **Lettres à mes amis**, tome III, no 218, déc. 1965) et en prévoir les conséquences désastreuses pour le monde catholique. Qu'on continue, inlassablement, après tant d'années, à s'obstiner d'y voir un "printemps de l'Eglise", il y a de quoi s'inquiéter. Et l'entêtement de ces humanistes appelle des suspensions légitimes.

ce divine, et le tout édifié, relié, compénétré par la Vie de Jésus-Christ, la Sagesse de Dieu, le Verbe fait homme; quand on songe, disons-nous, à tout cela, on est effrayé de voir de nouveaux apôtres s'acharner à faire mieux avec la mise en commun d'un vague idéalisme et de vertus civiques. Que vont-ils produire? Qu'est-ce qui va sortir de cette collaboration? Une construction purement verbale et chimérique, où l'on verra miroiter pêle-mêle et dans une confusion séduisante les mots de liberté, de justice, de fraternité et d'amour, d'égalité et d'exaltation humaine, le tout basé sur une dignité humaine mal comprise. Ce sera une agitation tumultueuse, stérile pour le but proposé et qui profitera aux rumeurs de masses moins utopistes. Qui, vraiment, ont peut dire que le **Sillon** convoie le socialisme, l'oeil fixé sur une chimère".

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettre des lecteurs", Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

Le jeu de Mgr Lefebvre

LA PRESSE du 6 août rapportait des paroles de Mgr Marcel Lefebvre d'après lesquelles le décret de Vatican II sur la liberté religieuse permettrait d'embrasser n'importe quelle religion. Interprétation fautive et trompeuse. Par ce décret, l'Eglise enseigne qu'il n'y a qu'une religion de Jésus-Christ; que tous et chacun doivent la chercher et l'embrasser, mais personne ne doit être FORCÉ d'embrasser une religion ni empêché de l'embrasser et de la pratiquer. Adhésion personnelle et libre. Nous découvrons ici le jeu de Mgr Marcel Lefebvre: commencer par fausser l'interprétation des documents conciliaires; puis laisser croire que les pères conciliaires et le pape ont été influencés par les modernistes, des communistes et des franc-maçons; pour enfin conclure qu'il est justifié, lui, de ne pas être avec l'Eglise de Vatican II.



Mgr Marcel LEFEBVRE

Air Canada vole bas

M. Claude Taylor, Président d'Air Canada Montréal, Monsieur, Par la présente, je veux protester contre la façon cavalière avec laquelle Air Canada traite ses clients canadiens. Le 3 mai dernier, j'achetais deux billets pour le vol nolisé du 25 juin entre Montréal et Paris. A 16h30, ce 25 juin, mon agent de voyage m'informait qu'en raison de la grève de ses pilotes, Air Canada annulait, tout simplement, son vol. C'était une raison majeure, mais où ça ne colle plus, c'est que vous saviez depuis le début de cette grève, donc une semaine à l'avance, que des passagers se préparaient à partir vendredi le 25 juin.

du dimanche 27 juin, réservations qui auraient dû être effectuées par votre compagnie. Il m'en a coûté de vouloir encourager une compagnie canadienne: environ \$300.00, surplus pour vol 22-45 jours, annulation d'hôtel, perte de réservations sur les trains européens, perte de l'assurance-annulation, perte des intérêts sur mon argent que vous aviez encaissé 60 jours à l'avance. La gardienne que j'ai payée deux jours à ne rien faire, etc... Ainsi donc: un voyage longuement préparé et si facilement désorganisé s'est quand même bien déroulé. Mais, dorénavant, je n'hésiterai même pas et je me ferai un devoir d'encourager Québecair ou une compagnie étrangère. Air Canada, pour nous, c'est fini et vous aurez besoin d'un bon programme publicitaire pour convaincre mes connaissances de vous encourager.

Confusion Russie-Soviétique

Lors des reportages transmis par Radio-Canada au cours des Jeux de la XXIe Olympiade, certains commentateurs sportifs ont fait preuve d'ignorance. Heureusement que dans la plupart des cas, celle-ci fait hausser les épaules à l'honnête homme et ne déclenche pas des guerres, sinon des "guerres intérieures" dans l'âme de l'homme juste, ce qui est pire. Non seulement leur langage était parsemé de fautes de syntaxe, mais l'articulation était déficiente et le timbre de voix mal placé. Dans les moments où ces commentateurs voulaient témoigner leur enthousiasme en devenant plus volubiles, comme l'élocution et la pensée n'étaient pas raffinées, il devenait extrêmement désagréable de les écouter. Il est insensé de la part de Radio-Canada d'avoir placé une équipe de deux commentateurs dans l'état à la hauteur de la tâche (je parle ici des commentateurs chevronnés que l'on entend d'habitude) alors que l'autre faisait figure de "paria".

chandaïs portaient le sigle URSS, i.e. l'Union DES républiques socialistes soviétiques, i.e. plusieurs PAYS. Ces pays n'ont jamais été et ne seront jamais la Russie. Même si dans la délégation soviétique il y avait des athlètes de la Russie, il y en avait tant d'autres des autres républiques, et plus que l'on pense. Je comprends encore que sur certaines lignes ouvertes de postes de radio qui s'adressent au public en général, on mêle tout, on parle de tout et de rien, mais surtout de rien. Mais il me semble que Radio-Canada devrait être d'un niveau supérieur. Avec vous imaginez ce qu'ont dû ressentir certains de ces athlètes dont la vie est parfois le prix qu'ils doivent payer pour préparer leur identité nationale, rien qu'une vie humaine, lorsqu'ils entendaient ces voix de commentateurs qui tombaient dans les micros en les qualifiant de Russes?

Boycottage contre Air Canada

M. Claude Taylor, président Air Canada Montréal, Monsieur, Le 8 septembre prochain, je dois me rendre à Paris en compagnie d'un autre couple, monsieur et madame Eudore Frenette, de Montréal. Ce voyage est organisé par American Tourist et nous devons quitter Mirabel par Air Canada.

Je ne comprends pas pourquoi c'était précisément ceux-ci, à moins que cela n'aille de soi avec le reste, qui annonçaient à tort et à travers lorsque les athlètes soviétiques étaient en jeu, qu'il s'agissait de Russes. Il y a un siècle, on aurait pu exuser à la rigueur une telle ignorance, mais de nos jours avec tous les moyens d'information dont dispose l'honnête homme, comment se fait-il que des gens en vue soient si ignorants? Ne prennent-ils pas parfois quelques moments de leur vie pour réfléchir? A la cérémonie d'ouverture, la délégation soviétique s'est présentée elle-même sous le drapeau de l'URSS, tous leurs

Pierre HAMEL, Laval, P.Q.

Jeon LAMALICE, L. Pharm. Sherbrooke

Une patiente y serait atteinte de la fièvre de Lhassa... L'Ontario ferme l'hôpital d'Etobicoke

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a décidé de faire fermer l'hôpital général d'Etobicoke, à Toronto, à la suite de l'admission dans cet établissement d'une femme que l'on croit atteinte de la fièvre de Lhassa.

Le ministre de la Santé, M. Frank Miller, a souligné, lors d'une conférence de presse, qu'il s'agissait d'une décision sans précédent dans l'histoire de l'Ontario, mais qu'on avait jugé qu'il était préférable d'agir immédiatement, devant la gravité de la situation.

"Il est évident que cette affaire nous inquiète considérablement, a-t-il dit,

mais il n'existe pas moins une grande différence entre l'inquiétude et la panique."

La malade a été identifiée comme étant Mme Olga Kamckey, âgée de 56 ans, de St. Catharines, Ontario, qui venait de rentrer d'un voyage d'agrément en Europe. Son état est considéré comme critique.

M. Miller a signalé que l'on s'efforçait actuellement d'entrer en contact avec les 400 personnes venues de Londres par le même avion que Mme Kamckey. Des lettres ont été envoyées à tous les médecins de la province, leur

demandant de signaler aux autorités toute personne qui manifesterait des symptômes de cette maladie, mortelle dans 30 à 50 pour cent des cas.

Deux des médecins qui ont soigné Mme Kamckey, un chirurgien et un pathologiste, ont été priés de suspendre leurs activités professionnelles. Ils ont été confinés à domicile et sont l'objet d'une surveillance intense.

Les patients de l'hôpital général d'Etobicoke vont être renvoyés chez eux, mais ils seront soumis à une stricte surveillance et aucun visiteur ne sera plus admis dans l'établissement, où 237

patients se trouvaient hier. Dans la région de Toronto, les chauffeurs de taxi ont été avertis de ne conduire personne à cet hôpital, même si un accident survenait à proximité.

La fièvre de Lhassa est une maladie infectieuse causée par un virus; elle a été identifiée pour la première fois en 1969, en Afrique occidentale.

Florence

Mme Kamckey, durant son séjour en Europe, a visité Amsterdam, la vallée du Rhin et Florence. C'est dans cette dernière ville qu'elle a ressenti les premiers effets du mal.

Elle arriva à Toronto le 2 août, par le vol 601 de la British Airways, et fut conduite à l'hôpital après s'être évanouie à l'aéroport.

Ce n'est qu'au début de la semaine prochaine que l'on saura si le mal dont Mme Kamckey souffre est effectivement la fièvre de Lhassa. Mais au Centre de dépistage des maladies contagieuses d'Atlanta, en Géorgie, où des échantillons de sang et d'urine ont été envoyés, on est d'ores et déjà d'avis que cette éventualité est plus que probable.

Le Centre a offert de fournir à Toronto le matériel voulu pour cerner tout

cas suspect, ainsi que d'y envoyer l'un de ses spécialistes pour effectuer les tests nécessaires.

Le Dr Stanley Lang, du ministère ontarien de la Santé, a fait remarquer à ce sujet que la conduite des tests était une opération très dangereuse: dans le passé, a-t-il dit, plusieurs médecins qui s'en étaient chargés sont morts après avoir été infectés.

Le Dr Lang, qui a travaillé au Nigeria il y a plusieurs années, a souligné de plus que l'on ne connaissait pas de remède à cette maladie.

L'Office des droits des détenus La grève de la faim: un "très grand succès"

Pour l'Office des droits des détenus, la déclaration émanant du bureau du Solliciteur général, M. Warren Allmand, à l'effet que la grève de la faim de mardi a été un "échec colossal", illustre à merveille l'attitude de mépris des autorités pénitentiaires.

"Si les autorités avaient eu le moindre respect pour les détenus, elles auraient écouté ce qu'ils essayaient de dire à travers ce geste pacifique de la grève de la faim et auraient répondu à leurs demandes, même pour les refuser catégoriquement."

Moyens de communication

"Ce que le bureau de M. Allmand prend bien soin de ne pas dire, poursuit le communiqué de l'Office des Droits des détenus, c'est que les prisonniers canadiens n'ont aucun moyen légal ou officiel de communiquer entre eux. C'est là une revendication déjà exprimée par les comités de détenus et qui a toujours été refusée."

Au contraire de M. Allmand, l'Office des Droits des détenus considère la grève de mardi comme un très grand succès. "Rejoindre des centaines de détenus dans des pénitenciers situés du Québec à la Colombie britannique, à partir d'un mot d'ordre lancé à quelques jours d'avis et sans aucun moyen officiel de communication, c'est un signe de grande maturité de la part des prisonniers canadiens et qui devrait mériter le respect et la sympathie plutôt que le mépris."

Certains ont laissé croire que cette grève avait été suscitée par des groupes extérieurs aux prisons et certains détenus auraient même précisé, dans les Prairies, que personne à l'extérieur n'était autorisé à parler en leur nom.

A cela, l'Office des droits des détenus répond que des groupes comme le sien ne font qu'appuyer les démarches entreprises par les détenus eux-mêmes pour revendiquer leur droit fondamental d'être traités comme des êtres humains. "Et si l'Office a toujours accepté de servir de "porte-parole" pour les revendications des détenus auprès des médias, c'est uniquement parce que les autorités ont toujours refusé aux détenus la possibilité de parler pour eux-mêmes."

Accès aux médias

Encore une fois, l'Office réclame que les comités des détenus puissent avoir accès aux médias pour faire connaître leur point de vue afin de sensibiliser progressivement l'opinion publique à ce qu'est la vie en prison.



Warren Allmand

VARGAS

SUITE DE LA PAGE A1

vaill à l'année longue, sans relâche, comme dans le temps."

Les fans

Mais comme pour beaucoup de phénomènes en voie de disparition, il y a toujours des fans, des amateurs dont la plus grande préoccupation consiste à tout faire pour que leurs souvenirs ne s'évanouissent pas. Le cirque a aussi les siens. Des qu'un arrive en ville, ils rodent autour.

Ce qui étonne l'un d'eux Giovanni Iuliani, qui a écrit deux livres sur le sujet, dont l'un sur les monstres des cirques, c'est l'allure imposante du chapiteau (la tente mesure 315 pieds par 166 et 18 pieds de haut. Ses gradins peuvent contenir 5.000 spectateurs) et le nombre conservateur d'animaux. "C'est comme les cirques d'autrefois. Il y a des chevaux, des singes, des ours, des éléphants, des tigres, des lions mais pas plus. C'est beaucoup plus tard et dans un souci d'être spectaculaires que les cirques ont commencé à se promener avec de véritables zos."

CECO

SUITE DE LA PAGE A1

dames non par la Justice mais par l'opinion publique?"

Une fois déposée le mémoire extrêmement détaillé et rigoureux du Barreau (qui formule dans le même langage que le législateur un "contre-projet de loi" qui établit des règles plus classiques pour les commissions d'enquête), la discussion a longtemps tourné autour du point majeur sur lequel s'affrontent le Barreau et la CECO, soit la transmission des audiences à la télévision.

Le Barreau conteste énergiquement le principe de base de la CECO — et aussi de la Commission Cléche — selon lequel il faut "mettre la population dans le coup", et sensibiliser le public au crime en recourant au besoin au "spectacle". Il s'agit là, selon le Barreau, d'un accroissement flagrant au principe qui exige que justice soit rendue dans la sérénité. "Au gouvernement de lancer des campagnes d'information, mais tel n'est pas le rôle d'une commission d'enquête, qui doit au contraire chercher des faits. Des que des commissions d'enquête s'orientent vers la sensibilisation du public, elles ont tendance à choisir les éléments de preuve les plus spectaculaires, quitte à écarter les faits qui ne cadrent pas dans son optique."

Me Dagenais, au nom de la CECO, a une optique radicalement différente. "Les organisations élandestines doivent être démasquées en public, car dans la pratique ordinaire du droit, il est impossible de s'attaquer à de vastes complots, à de vastes réseaux."

Il a tenté, par des exemples concrets,

"Mais ce n'est quand même pas tout à fait comme dans le temps. Ce n'est plus à la main, mais à l'aide d'une machine, que les employés ont planté les piquets du chapiteau et les éléphants ne servent à monter les mats qu'au début puisque des instruments hydrauliques ont vite fait des remplacer."

"Même chose pour le side-show, ce spectacle qu'on présente avant celui du chapiteau et pendant l'intermission dans une petite tente à côté de la grande. Il n'y a plus cette femme-tronc ou ces hommes à trois membres, ces monstres qu'on montrait à la curiosité des gens. Il ne reste plus que la contorsionniste. L'avalanche de feu, l'homme qui se gonfle comme un ballon, la femme qu'on traverse de courants électriques et les animaux, comme le léopard ou les lamias, qu'on nourrit soi-même."

Pour sa part, son cote "fan" à Cliff Vargas, lui vient de ses grands-parents qui faisaient un numéro avec des chevaux dressés au Portugal et son cote "homme d'affaires perspicace" de sa longue expérience dans le domaine de la promotion chez les cirques Shriners.

de montrer comment le caractère spectaculaire de la CECO peut être efficace, mais n'a pas semblé convaincre grand monde. Ni le député Burns, qui s'est demandé ce que peut faire contre le crime organisé le simple citoyen qui apprend par la télé l'existence d'un réseau quelconque, "sauf satisfaire son instinct de badaud en voyant enfin de quoi l'airtel frère Dubois". Ni le bâtonnier Brossard ("Tout ce que ça donne, c'est que le chef d'un réseau est remplacé par un autre"). Ni le député Perreault, de l'Assomption, qui a rappelé avec ce colere qu'"un député a été sali sans preuve" par une commission d'enquête du genre.

Et la subversion?

Paradoxalement, ce sont les associations de policiers qui ont aussi témoigné hier qu'on abordé le plus l'aspect de "la lutte à la subversion" qui inquiète profondément des organismes comme la Ligue des Droits de l'Homme. Ainsi, M. Gilles Massé, au nom de la Fraternité des policiers de la CUM, a affirmé qu'il était inutile et "dangereux pour la démocratie" d'inclure dans la loi des mécanismes d'enquête sur "le terrorisme et la subversion" (le terrorisme, a-t-il indiqué, est à peu près disparu et à Montréal, la police augmente ses effectifs contre le crime organisé et diminue ceux qui travaillaient contre le terrorisme). M. Massé estime en outre que ce devrait être à l'Assemblée nationale plutôt qu'au gouvernement de décider, si besoin est, qu'on doit instituer une commission d'enquête sur la subversion. Ce à quoi le ministre Lalonde, appuyé par M. Maurice Bellemare de l'UN, répliqua qu'il vaut mieux prévenir une éventuelle resurgence du terrorisme.



Nouvelle-Orléans Une explosion fait 11 victimes

CHALMETTE, Louisiane, (UPI) — Une violente explosion est survenue cette nuit à la raffinerie de la compagnie Tenneco Oil, située dans la banlieue de la Nouvelle-Orléans, causant la mort de onze employés et en blessant huit autres, dont quatre sont dans un état grave.

L'accident est survenu alors que les ouvriers étaient occupés à nettoyer la tour de la raffinerie. Les victimes ont été horriblement brûlées, et certaines d'entre elles étaient calcinées au point

Les "légionnaires" avaient absorbé beaucoup de nickel

PHILADELPHIE (UPI, AP, CP) — Les experts américains sont intrigués par les quantités anormalement élevées de nickel découvertes dans les tissus des victimes de la mystérieuse "maladie des légionnaires", qui a déjà fait 27 morts.

On fait remarquer que le chlorure de nickel est le gaz le plus toxique qui soit utilisé commercialement. Il ne tue pas immédiatement comme le cyanure, mais la mort survient au bout de quelques jours. On diagnostique souvent l'empoisonnement au chlorure de nickel comme une pneumonie virale, et les victimes de la maladie des légionnaires manifestaient effectivement des symptômes de pneumonie.

Les spécialistes se refusent toutefois à tirer des conclusions trop hâtives, et le Dr William Sunderman, responsable de l'équipe de chercheurs de l'Université du Connecticut, a fait savoir qu'il avait demandé de nouvelles analyses de tissu, dont les résultats devraient être connus dans le courant de la semaine prochaine.

de rendre leur identification impossible.

Un employé a déclaré qu'une vingtaine d'hommes travaillaient dans l'une des tours lorsque l'explosion se produisit. Ces tours, qui ressemblent à des silos, servent à séparer, par un procédé utilisant une chaleur intense, le pétrole en différentes catégories de lubrifiants et de carburants. Les ouvriers étaient occupés à retirer de la tour des plaques d'acier qui avaient été endommagées lors d'une première explosion survenue la semaine dernière, mais qui n'avait fait aucune victime.

Entre-temps, la mort d'un résident de la Saskatchewan qui était tombé malade il y a deux ans, après avoir participé à un congrès à Philadelphie, suscite l'intérêt des chercheurs qui tentent de découvrir l'origine de la maladie des légionnaires.

Miff Edgerton, qui avait alors 54 ans, est décédé en septembre 1974, deux semaines après son retour de Philadelphie, où il avait pris part au congrès de l'International Order of Odd Fellows.

Trois décès

À la suite de ce congrès, on avait signalé 17 cas de maladie et trois décès. Les symptômes étaient semblables à ceux dont furent atteintes 156 personnes après le congrès des anciens combattants tenu à Philadelphie le mois dernier. Et les délégués de 1974 étaient descendus au même hôtel que les légionnaires cette année.

Un porte-parole du ministère fédéral de la Santé a confirmé que ces renseignements avaient été transmis aux autorités américaines.

De l'ozone sur Mars

WASHINGTON, (AFP) — De l'ozone a été détecté dans l'atmosphère de Mars, grâce à des observations faites à l'aide de puissants télescopes, indique un communiqué de l'Administration nationale pour les océans et l'atmosphère NOAA.

Une équipe de chercheurs, dont un membre du Centre national français de la recherche scientifique CNRS, M. Pierre Connes, a pu observer l'ozone grâce à ses effets sur les autres gaz de l'atmosphère martienne.

Les astronomes ont pu déterminer,

en bref

Demande d'enquête sur Air Canada

OTTAWA (UPI) — Le porte-parole conservateur Dan McKenzie a demandé hier qu'une enquête indépendante soit ouverte sur les activités de la société Air Canada, qui a dévoilé cette semaine un déficit record de \$47,5 millions pour les six premiers mois de 1976.

Dans une lettre au ministre des Transports Otto Lang, M. McKenzie a affirmé qu'"un trop grand nombre de questions et d'accusations demeuraient sans réponse relativement aux activités d'Air Canada".

Il s'est dit d'avis qu'il n'exerçait aucun contrôle sur cette agence de la Couronne, et que l'on avait déjà suggéré par le passé que le vérificateur général analyse les opérations du département financier d'Air Canada, ainsi que la question des routes non rentables, du nombre des avions et d'autres aspects de l'exploitation de cette entreprise.

Les pertes rapportées par Air Canada mardi sont de près de \$17 millions supérieures à celles enregistrées pour les six premiers mois de 1975.

Le président de la société d'Etat, M. Claude Taylor, a mis cette situation sur le compte de l'arrêt de travail de neuf jours effectué par les pilotes, qui, a-t-il dit, a coûté à la compagnie plus de \$22 millions.

Inquiétude à la CCRT

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne de la radio-télévision et des télécommunications (CCRT) a exprimé son inquiétude, hier, à propos de la politique éditoriale de la station radiophonique CJRP, de Sillery, en banlieue de Québec.

Dans un communiqué, la CCRT a indiqué qu'elle rappelait à CJRP sa obligation, en vertu de la loi de la radiodiffusion, de fournir suffisamment d'occasions pour permettre l'expression d'opinions contraires, sur des sujets d'intérêt public.

Malgré cela, la CCRT a prorogé le permis de radiodiffusion de CJRP jusqu'au 31 mars 1980. Cette station appartient à la société Radio Provinciale Ltée.

Ports paralysés

HALIFAX (PC) — Les deux plus grands ports canadiens de l'Atlantique, Halifax et Saint-Jean (N.-B.), sont virtuellement paralysés par des conflits syndicaux.

À Halifax, un différend oppose l'Association des employeurs maritimes et l'Association internationale des débardeurs à propos des méthodes d'embarquement pour le déchargement des conteneurs. À Saint-Jean, les débardeurs ont quitté le travail pour manifester leur soutien à la police portuaire en grève.

De nombreux navires évitent Halifax depuis quelques semaines en raison du conflit qui y persiste. À Saint-Jean, par

contre, au moins huit cargos sont immobilisés par l'arrêt de travail.

Vingt policiers du Conseil des ports nationaux sont en grève légale à Saint-Jean; quelque 100 débardeurs ont refusé de traverser leurs lignes de piquetage.

Les policiers demandent la parité des salaires avec la police municipale de Saint-Jean. Un porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique qui représente les grévistes a indiqué que la ville offre un salaire annuel de \$15.300 à un agent de première classe tandis qu'un membre de la police portuaire ne gagne que \$10.000 par année.

Clark favorise la décentralisation

HALIFAX (PC) — M. Joe Clark, chef de l'opposition aux Communes, souhaite une décentralisation du processus de décision au gouvernement fédéral.

Le chef du Parti progressiste-conservateur a déclaré hier, lors de la réunion annuelle de l'Association des journaux communautaires canadiens, qu'il faudrait respecter l'aptitude des gens à prendre leurs propres décisions aux plans individuel et local.

M. Clark a ajouté que l'attitude d'Ottawa consistant à refuser de reconnaître la juridiction des provinces dans le domaine des ressources naturelles sous-marines "est une conséquence du point de vue selon lequel le Canada central doit contrôler les prises d'initiative au Canada".

Le leader conservateur de 37 ans a accusé en outre la Société centrale d'hypothèques et de logement de s'engager si profondément dans les politiques de logement communautaire au niveau local qu'elle en "détruit tout simplement le processus de décision".

Le gouvernement, a-t-il dit, semble avoir adopté pour objectif de réaliser une prédiction avancée en 1970 selon laquelle d'ici l'an 2000, 73 pour cent de la population canadienne vivrait dans 12 centres urbains.

Ottawa fermera les lumières

OTTAWA (d'après CP) — Si le président du Pakistan, Zulfikar Ali Bhutto, persiste, comme il l'a laissé entendre au secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger, à vouloir donner à son pays une usine de transformation nucléaire, la moitié à son pays une usine de transformation nucléaire, la moitié de la ville de Karachi pourrait se voir plongée dans l'obscurité l'année prochaine.

C'est la menace implicite que le Canada fait actuellement peser sur le Pakistan, alors que se poursuivent les discussions relatives à l'insistance du gouvernement canadien d'obtenir de meilleures sauvegardes pour le seul réacteur nucléaire que possède le Pakistan, et qui fournit son électricité à une grande partie de la capitale.

Le réacteur Candu doit être réamorcé à la fin de l'année, et, si aucune entente n'a été conclue d'ici là, le Canada pourrait refuser sa coopération au Pakistan, comme il l'a déjà fait pour l'Inde.

Le patient ou la « castonguette » ?

Deux poids, deux mesures...

par Nicole BEAUCHAMP

LA CORPORATION professionnelle des médecins du Québec a-t-elle encore sa raison d'être? A en juger par les sanctions qu'impose son comité de discipline, la corporation s'attache peu aux conséquences des fautes de négligence (ou d'autre nature) des médecins, à la manière d'un censeur dogmatique, coupé de toute réalité humaine.

On le découvre, en noir sur blanc, dans le dernier recueil des "décisions disciplinaires concernant les corporations professionnelles", publié récemment par l'Office des professions du Québec. Le comité de discipline de la Corporation des médecins s'y dévoue en effet à travers des cas concrets.

Ainsi, malgré des appels répétés, un médecin de garde, chez lui, ne se rend pas au chevet de sa patiente quasiment moribonde. Il se contente de recueillir au téléphone les observations alarmantes d'une infirmière et de prescrire des injections. Il ne demande pas à un autre médecin d'évaluer sur place l'état de la patiente. Celle-ci meurt.

Le comité de discipline, présidé par un avocat nommé pour un an par le gouvernement, impose au médecin une simple réprimande. "Le comité retient les distinctions faites par l'avocat du médecin entre la faute disciplinaire et la faute civile", lit-on. "La faute civile est génératrice de l'obligation de réparer un dommage prouvé. La faute disciplinaire, elle, s'inspire davantage de l'offense pénale et tire sa gravité des faits mis en preuve, sans égard à la répression dommageable comme telle."

Souignons ici qu'il existe, pour une même infraction, deux types de poursuites devant les tribunaux: la plainte pénale visant à faire punir le fautif par une amende ou l'emprisonnement, et l'action civile visant à dédommager la victime pour le tort qu'elle a subi.

Partant de là, le comité de discipline ajoute: "Tout ceci pour rappeler que le Comité, en concluant à la culpabilité du médecin, ne tient absolument pas compte de ce que cette patiente soit décédée. Cette patiente ne serait pas morte, la faute disciplinaire aurait été la même."

A la lumière de ce raisonnement, on s'étonne alors de l'écart entre les sanctions imposées et la "gravité des faits mis en preuve". Un pédiatre de garde sur appel, chez lui, ne se déplace pas pour aller examiner à l'hôpital un nouveau-né dont l'état inquiète vivement les infirmières de la pouponnière. Le nouveau-né trépane. Devant ses pairs, le pédiatre écope d'une suspension de deux mois, assortie d'un stage de perfectionnement en néonatalogie.

Deux poids, deux mesures ?

"Il ne s'agit pas dans la présente cause, juge le comité, d'un simple manque de compétence mais bien d'une abdication de son rôle de médecin et de spécialiste." Pourquoi les sanctions différentes pour des fautes de discipline similaires?

On se surprend de constater l'absence de rigueur et de suite logique dans les arguments évoqués pour justifier les sanctions. Deux poids, deux mesures oscillent, semble-t-il, dans la balance. Deux autres cas l'illustrent.

Un patient se réveille avec un rein sain en moins. Son médecin, qui n'était pas spécialisé en urologie, ne lui a pas fait passer les examens appropriés et requis afin de poser un diagnostic probant, avant de procéder à l'ablation du rein. Le diagnostic était erroné. Cette faute attire au médecin une réprimande et une amende de \$200.

En s'acquittant avec un dentiste, un radiologiste fraude la Régie de l'Assurance-Maladie d'une somme de près de \$50,000. La Cour criminelle le condamne à remettre la totalité de cette somme à la Régie dans un délai de deux ans. A

cause de cette fraude, ce médecin a dérogé au code d'éthique de sa profession, et comparait devant le comité de discipline.

"Tenant compte ainsi de ce que le médecin a déjà été sévèrement puni, tant au plan pécuniaire qu'au plan de sa réputation, le Comité voulant néanmoins démontrer au médecin la gravité des offenses commises, lui impose une radiation temporaire de deux mois."

En peu de mots, le comité de discipline aboutit facilement à un médecin qui mutilait inutilement les viscères d'un patient, mais rive le clou sur une question de "castonguette". On pourrait y percevoir une intention ferme d'empêcher la médecine de devenir une machine à frie. A regarder de quelle manière le comité de discipline sévit contre des "fautes" qualifiées "d'actes de commerce" et de "faute médicale à une opération commerciale", on en doute fortement.

Des potions rentables

Un médecin joue allègrement de la seringue. Il administre à ses patients de la vitamine B₁₂ (principalement indiquée pour les anémies pernicieuses) non seulement en quantité injustifiée, mais sans diagnostic valable et sans examen de contrôle.

"L'intimité a substitué à l'acte professionnel un acte de commerce pur et simple, et cela grâce au concours de la crédulité et de l'ignorance de ses patients", tranche le comité. Le médecin écope d'une réprimande et d'une amende de \$1,000. Le comité recommande aussi que la Corporation oblige le médecin à suivre un stage de perfectionnement.

A la mort du bon docteur Z, sa veuve décide de continuer l'opération de la clinique spécialisée dans le traitement de l'arthrite, traitement basé sur l'utilisation de trois médicaments de fabrication-maison. Mme Z et ses employés (une infirmière et une secrétaire) pré-

parent elles-mêmes les potions magiques, identifiées seulement par la couleur du couvercle des flacons vendus aux patients. Elles se chargent aussi de la posologie, de remettre aux patients les instructions renfermant les contre-indications.

Un médecin est associé, dans l'ombre, à cette clinique qui recrute surtout sa clientèle aux Etats-Unis et pratique pas au Québec. Son rôle se borne à infirmer ou confirmer le diagnostic d'arthrite et à référer les patients aux bons soins de Mme Z et ses employés. L'examen médical consiste à ausculter le patient, prendre sa tension artérielle, examiner les articulations, vérifier les résultats des analyses indéterminées de laboratoire (préalables à la visite médicale), et s'enquérir des effets de la "dose-test" ingurgitée par le patient.

Cet examen sommaire coûte \$50, que perçoit Mme Z, en plus d'empêcher \$800 que chaque patient débourse pour une quantité de médicaments devant durer un an. Le médecin, quant à lui, reçoit de \$100 à \$500 par mois.

Cependant, il sait que ces médicaments ne sont pas brevetés et font l'objet d'enquêtes de la part du gouvernement fédéral, en vertu de la loi sur les aliments et drogues. "Les fortes doses de prednisone et d'hormones contenues dans ces médicaments constituent un danger considérable dans les cas de cancers, d'ulcères et autres affections. L'utilisation de ces produits peut provoquer l'explosion de ces maladies ou même la mort à plus ou moins brève échéance", explique le Comité de discipline.

Or, le médecin ne pratique aucun examen physique digne de ce nom, n'exige aucune radiographie pouvant lui permettre de déterminer des contre-indications à l'utilisation de ces médicaments. Par surcroît, il ne voit pas ou voit rarement les patients, malgré les effets secondaires graves pouvant résulter à force d'absorber ces médicaments.

Devant ces faits, "le Comité n'a aucune hésitation à en venir à la conclusion que le médecin se faisait, en toute connaissance de cause, le complice d'une opération commerciale ou il ne jouait qu'un rôle de façade médicale".

Le médecin s'en tire avec une réprimande et une amende de \$600, "vu le fait qu'il n'a pas d'antécédents, que cette pratique particulière ou il se trouvait n'a pas, semble-t-il, eu d'effets dommageables connus, et vu qu'il existe d'autres circonstances atténuantes".

La faute passe avant la santé

C'est la notion même de protection du public qui s'érouse gravement. Les sanctions du comité de discipline s'imprègnent non seulement d'un laxisme inadmissible, mais d'arbitraire et de contradictions. Du reste, l'attitude de ce comité remet en cause la raison d'être de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

L'Office des professions du Québec s'inspire en effet d'un critère fondamental pour regrouper les professionnels en corporations: "La gravité du préjudice ou des dommages que le public peut subir par suite de l'absence d'un contrôle satisfaisant de l'intégrité ou de l'incompétence de ces praticiens."

La Corporation des médecins aura beau inventer toutes sortes de moyens de contrôle, ça ne sert strictement à rien si son comité de discipline — qui forme une espèce de cénacle à l'intérieur même de la Corporation — accorde des sauf-conduits à l'incompétence et à la négligence.

De toute façon, un changement se fait impérieux avant que le public ne décrie trop fort cette sinistre farce. A moins qu'un jour la majorité silencieuse des médecins consciencieux brise son mutisme. Car en tolérant la médiocrité d'une poignée de médecins, la profession médicale dans son ensemble ternit malheureusement son image.

LE MONDE

Pétroles de la mer Egée

LES CRAINTES d'un conflit armé entre la Grèce et la Turquie au sujet de la Mer Egée se sont maintenant dissipées, pour un certain temps du moins.

Ce conflit n'est pas nouveau mais s'ajoutant à tout ce qui divise les deux membres les plus orientaux de l'Alliance atlantique, il risque d'accroître la confusion dans une région du monde où la présence navale de l'Union soviétique est chaque jour plus visible.

Bien peu de pays dans le monde doivent surmonter autant de souvenirs paralysants dans leurs rapports. Grecs et Turcs, qu'opposent dans l'histoire sur plusieurs siècles volontés d'hégémonie, occupations, négations de l'autre, échanges de populations et luttes religieuses, sont encore une fois face à face, aux prises avec un problème de taille.

Le conflit de la Mer Egée a connu un rebondissement spectaculaire le six août lorsque le Sismik-1, bateau turc d'exploration océanographique, est entré dans les eaux territoriales grecques.

L'océanographie est en soi une science louable mais lorsque du pétrole vient d'être découvert, comme c'est le cas dans la Mer Egée, les eaux soumises à l'expertise de ses savants ne manquent pas de devenir troubles.

Après une escalade assortie d'échanges de notes et de menaces et de la mise en alerte des forces armées des deux bords, le problème a été soumis unilatéralement par le gouvernement d'Athènes au Conseil de sécurité des Nations unies et à la Cour internationale de justice de La Haye.

Le problème est à peu près le suivant: la Grèce, qui possède pas moins de 3,500 îles en Mer Egée, affirme, et la convention de Genève de 1958 lui donne raison, que le plateau continental sur lequel reposent ces îles lui appartient avec ses richesses.

La Turquie, qui n'a pas adhéré à la convention de Genève, affirme de son côté que du fait que certaines îles grecques ne sont qu'à trois milles de ses rivages, le droit de la Grèce sur le plateau continental de ces îles ne saurait être exclusif. Ankara va plus loin et affirme qu'il ne s'agit que de la prolongation naturelle du continent anatolien.

Bref les Turcs, qui sont des terriens, veulent faire croire aux Grecs, qui sont des marins, qu'une île n'est pas nécessairement une terre entourée d'eau.

La Grèce a demandé à la Cour de La Haye de répondre à un certain nombre de questions: a-t-elle droit à la portion du plateau continental relevant des îles de la Mer Egée et quel est le tracé de la limite entre les étendues du plateau continental relevant de la Grèce et de la Turquie?

Les réponses de la Cour de La Haye seront certainement des documents intéressants mais il suffit de se rappeler les avis qu'elle a donnés dans le cas du Sahara espagnol et la suite qu'ils ont eue pour ne pas se faire d'illusions dans le cas de la Mer Egée.

La Grèce a été humiliée dans l'affaire de Chypre. Les Turcs se sont enhardis en envahissant la grande île de la Méditerranée orientale en 1974. Au point, pense-t-on à Athènes, de vouloir forcer les Grecs à partager avec leurs ennemis héréditaires les richesses naturelles de la Mer Egée.

Athènes et Ankara sont de solides alliés des Etats-Unis en dépit de l'ambivalence laissée dans les deux capitales par l'attitude américaine, en particulier celle de M. Kissinger, dans l'affaire de Chypre. Les Grecs accusent les Etats-Unis d'avoir laissé les Turcs s'emparer de territoires chypriotes n'ayant pas de rapport raisonnable avec la population turque de l'île. Pour leur part, les Turcs reprochent aux Etats-Unis de leur avoir coupé les livraisons d'armes tout en armant la Grèce. La Turquie, qui s'est fait prendre par les Anglais "ses" pétroles du vilayet de Mossoul après la première guerre mondiale, ne semble pas prête à laisser à la Grèce ceux que recèle la Mer Egée.

Quelle que soit l'issue de ce nouvel affrontement des Grecs et des Turcs, il ne faut pas douter que la diplomatie soviétique ne manquera pas d'exploiter la confusion qui s'accroît dans les eaux qui sont situées si près de son flanc sud; Lénine n'avait-il pas envoyé des armes à Atatürk en butte au gouvernement impérial d'Istanbul soutenu par les Anglais et à la Grèce, installée à Smyrne et soutenue par l'Occident?

Hôpitaux

Une fausse sécurité

par Claire DUTRISAC

ENFIN! les grèves, dans les hôpitaux, ont pris fin. On a poussé trop tôt un soupir de soulagement. On s'endort dans une fausse sécurité.

Déjà, les infirmières-cadres menacent de démissionner en guise de protestation contre la lenteur du gouvernement à régler leur problème. L'injustice est flagrante: au Québec, ces infirmières gagnent, en moyenne, \$3,000 par année de moins que leurs subalternes. L'organisme qui les représente, "les Cadres infirmiers unis", négocie depuis un an avec le gouvernement, sans résultat. C'est pourtant sur ces cadres que les hôpitaux ont compté pour les soins infirmiers, durant la grève.

Leur cas met en lumière l'une des causes des conflits que nous avons subis: la lenteur des négociations. Une lenteur qui profite toujours à l'employeur, quel qu'il soit.

Les perdants

Nous venons de vivre une période de "noirceur": nous avons vu les lois violées, la magistrature bafouée, les malades pris en otage; et qu'on l'a voué ou non, les grands perdants, ce sont eux.

Et les plus malades, parmi eux, ont été les plus lésés dans leur droit à la santé, aux soins médicaux et infirmiers, à la vie dans certains cas. Le manque de preuves absolues ne peut infirmer la conviction des médecins et même des profanes que ces grèves auront eu des conséquences tragiques, irréparables. La légitimité de la cause que les syndicats ont défendue ne peut se situer au-dessus de ces droits.

Il apparaît dérisoire, pour les syndicats, de prétendre avoir combattu pour les patients. De façon plus insidieuse, le gouvernement aussi a pris les malades en otage, éternisant les négociations, comptant sur l'odieuse des ces grèves pour gagner la partie ou pour se rendre à certaines demandes légitimes; mais tard, bien tard...

Une incroyable dureté

La loi spéciale qui a ramené au travail la Fédération des infirmières du Québec (FIQ) a été d'une dureté incroyable.

Des questions troublantes nous viennent à l'esprit. Pour le conflit de 1972-73, la CSN a été condamnée à de fortes amendes. Pourtant, c'est cette année seulement qu'elle a fait le premier versement. La FIQ bénéficiera-t-elle d'aussi commodes arrangements?

Où s'est aussi étonné de ce que la loi spéciale n'ait pas réglé, du même coup, le conflit des techniciens en radiologie et en laboratoire. Pourquoi? Les techniciens font partie de la puissance contractuelle CSN. Les infirmières l'ont quittée. Isolées, elles étaient extrêmement vulnérables. Les techniciens, eux, pou-

vaient éventuellement recevoir un appui concret des autres syndiqués de la CSN dans les hôpitaux.

Dans une émission télévisée avec un confrère de LA PRESSE, Pierre Venat, qui sera diffusée demain, M. Marcel Pepin, ex-président de la CSN, a avoué que la différence de traitement entre les techniciennes et les infirmières était due au fait que celles-ci avaient rompu avec la centrale.

Quel climat prévaudra dans nos hôpitaux? Un directeur général m'a confié: "Si les juges ne sont pas trop sévères, les relations patronales-syndicales pourraient être satisfaisantes". Le couperet de la loi s'est abattu sur la FIQ.

La rancœur couve dans le cœur des infirmières de la FIQ. Elles n'ont pas renoncé à se battre; elles continueront la bataille sur un autre terrain, dénonçant les impacts, sur la qualité des soins, des conditions de travail qui leur ont été imposées, déviant les situations "exceptionnelles" qui se produisent, dans les hôpitaux, et que l'on recouvre généralement et pieusement du manteau de Noël. C'est une bataille dont bénéficieront les malades.

Les directeurs généraux et les directeurs de personnel, obligés d'aller témoigner contre leurs infirmières, sont encore une fois coincés entre l'arbre et l'écorce.

Un gouvernement "fort", ça respecte la force. Ce gouvernement a compris qu'il pouvait donner un coup de pied au chien, mais qu'il ne devait pas taquiner le lion.

Le pendule oscille...

La lassitude du public, devant ce que l'on qualifie d'abus syndicaux, peut devenir très dangereuse. Elle pourrait servir de légitimation à une politique d'extrême droite.

Les abus du libéralisme économique ont poussés les travailleurs à s'unir. A leur tour, les travailleurs, en allant trop loin, pourraient provoquer une réaction vigoureuse, dictatorialle. Le pendule oscille dangereusement.

Quand les lois sont foulées au pied, quand on ne compte plus que sur la force et la violence pour faire valoir son droit, on peut redouter que la matraque entre en scène, que des libertés, la liberté soient étouffées. Au nom de l'Ordre et du bien commun. Tout comme maintenant, les grèves se font au nom des malades qui n'en demandent pas tant!

La machine hospitalière se remet lentement à fonctionner. Les listes d'attente ont triple, quadruple. Quels drames humains se cachent derrière ces statistiques? On imagine aisément les choix difficiles, écartelants que les médecins devront faire lors de l'admission des malades.



"Il ne faut plus jamais que nous revivions ça..." Ça... des lits qui attendent des malades, des malades qui attendent des lits... pendant que le personnel est en grève.

Le malaise suscite par les restrictions budgétaires, dans les hôpitaux, va revenir à la surface avec plus d'acuité encore. Les budgets sont désorganisés. Il est difficile de dire si les grèves se traduiront par des économies (indues!) ou par des déficits.

Les hôpitaux, depuis le début de la présente année, ont fonctionné à demi-vie, parce qu'on craignait les débrayages sporadiques du Front commun. Lorsque ces syndicats sont retires au travail, la grève des infirmières a obligé certains hôpitaux à réduire encore davantage le nombre des admissions.

On a abouti à une situation paradoxale: avec un taux d'occupation extrêmement bas, la quasi-totalité du personnel sur place! Ces employés se tournaient les pouces et le coût per capita quadruplait.

Si, d'une part, durant une certaine période, on a épargné les salaires des grévistes, on a, d'autre part, payé du temps supplémentaire aux cadres, à tarif et demi ou à double tarif.

Et, coiffant cet état de choses chaotique, les restrictions budgétaires du ministre Forget. Etouffant déjà dans ce corset, les hôpitaux n'entrevoient guère, avant le conflit, pouvoir rencontrer les exigences du ministre. Le pourrout-ils davantage maintenant?

L'ordre retabli dans les centres hospitaliers engendre une fausse sécurité. On aurait tort de s'y fier: c'est l'eau qui dort...

Les médecins, résidents, omnipraticiens et spécialistes, sont en négociations. Les médecins-résidents, tout particulièrement, ont déjà manifesté leur impatience. Des rumeurs de grève ont couru.

La profession médicale renchérrira-t-elle en nous privant de ses services, alors qu'ils sont plus que jamais nécessaires aux malades qui attendent d'être traités depuis des mois et des mois? Et ces malades comptent parmi les cas les plus complexes, les plus "lourds" médicalement parlant. Ceux qui ont été bousillés hors des hôpitaux puisqu'on n'avait pas le personnel voulu pour les soigner...

Retrousser ses manches

Quand le bateau prend eau, on songe d'abord à calfeuter la coque. Une fois le danger écarté, il faut voir aux réparations sérieuses.

Le temps est donc venu, pour les experts, tant du côté syndical que gouvernemental, de retrousser leurs manches et de travailler à un cadre nouveau de négociation.

Divers spécialistes, en relation de travail, ont avancé des solutions: négociation permanente, contrôle du droit

de grève, négociations plus rapides, etc.

M. Jean-Claude Deschênes, au cours d'une entrevue à la radio, a déclaré: "Il ne faut plus jamais que nous revivions cela!"

"Le bien du malade", que les syndicats ont prétendu défendre, devrait leur prescrire de travailler sincèrement à ce problème. Car ces grèves sont inhumaines, inacceptables dans une société civilisée. Elles opposent le droit des travailleurs au droit à la vie et à la santé.

Dans un premier temps, ne faudrait-il pas contrôler le droit de grève, si on doit le laisser aux employés et aux professionnels de nos hôpitaux, afin que le vote représente vraiment la volonté de la majorité des membres d'un syndicat et non seulement l'activisme d'une minorité manipulant une assemblée?

Nos mœurs syndicales ne gagneraient-elles pas à être épurées, démocratisées et que disparaissent les menaces et les représailles qui ont cours en certains milieux?

Attendra-t-on encore la résurgence de la maladie pour soigner un mal qui ou a décelé, dont on a beaucoup souffert, pour préconiser un traitement inacceptable en temps de crise? Car telle est l'histoire de la dernière décennie; il importe d'en tirer une leçon qui débouche sur une action positive.

Université du Québec à Montréal

**CHEF DE LA BIBLIOTHÈQUE
DU SECTEUR DES SCIENCES
JURIDIQUES**

TACHES:

Sous l'autorité du directeur des bibliothèques de secteur, le chef de la bibliothèque du secteur des Sciences juridiques planifie, organise, dirige, administre et développe la bibliothèque du secteur des Sciences juridiques. Plus particulièrement, il remplit, entre autres, les fonctions suivantes:

- planification du choix et du développement des collections;
- coordination des activités de service aux usagers;
- préparation des prévisions budgétaires;
- définition des besoins (personnel, aménagement, équipement).

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme terminal en bibliothéconomie.
- Trois (3) années d'expérience en bibliothèque dont une (1) avec responsabilités de direction de personnel dans une bibliothèque universitaire.
- Licence en droit ou baccalauréat spécialisé en sciences juridiques.

SALAIRE:

Selon l'échelle de salaire des cadres de l'Université du Québec à Montréal.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir au Secrétaire général avant le 31 août 1976 à 17 heures, au bureau

7210 du Pavillon Louis-Joliet
ou à C.P. 8888, Succursale "A",
Montréal, Québec H3P 3P8.



AJOUTEZ UNE
PLUME À VOTRE
CHAPEAU AVEC

**LES PETITES
ANNONCES**



285-7111



**Si vous êtes bon vendeur,
appelez IBM!**

IBM attend les appels de personnes qui se destinent à de brillantes carrières dans les ventes et qui cherchent une occasion de gagner un salaire supérieur à la moyenne. Vous vendrez des machines à écrire électriques, des machines à écrire à cartes magnétiques, des copieurs, du matériel de dictée et d'autres pièces de matériel de bureau.

C'est un travail satisfaisant qui offre de nombreux défis. Vous serez formé par des professionnels et travaillerez au sein d'une équipe d'experts.

Avez-vous les qualités requises pour être vendeur chez IBM? Vérifiez-le immédiatement:

- Diplôme universitaire (ou l'équivalent)
- Expérience positive dans les affaires
- Capacité d'expression claire et concise
- Bilingue

Si vous croyez remplir ces conditions, veuillez communiquer avec:

IBM
IBM Canada Ltée
Mlle M. Bougie
IBM Canada Ltée
5 Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3G 2G3
Tél.: 874-6433

**LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS
DU QUÉBEC**

ANALYSTE MISE EN MARCHÉ

FONCTIONS:

— Évaluer l'impact des changements de prix des fournisseurs sur le potentiel de ventes de chaque produit; prévoir les quantités à acheter et programmer les arrivages en fonction des ventes, des inventaires et de l'évolution des produits selon leurs catégories et y apporter les corrections nécessaires en cours d'année; évaluer les offres de produits susceptibles d'être distribués dans les magasins de spécialités; effectuer toutes études et recherches connexes aux achats de vins et spiritueux.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle ou toute combinaison d'études et d'expérience équivalente.
- Posséder une facilité d'expression orale et écrite en français et en anglais.
- Une année d'expérience dans un travail connexe.

Tout "curriculum vitae" adresse à:
Société des Alcools du Québec
Service du personnel
Case postale 1058, Place d'Armes,
Montréal, Qué. H2Y 3J8

**PROFESSEUR
POUR
LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN
(DAHOMÉY)**

Le ministère des Affaires Intergouvernementales et l'Agence Canadienne de Développement International offrent un poste d'enseignement en MÉCANIQUE INDUSTRIELLE au Collège Polytechnique Universitaire à Abomey - Calavi, République Populaire du Bénin, AFRIQUE.

Ce Collège professionnel nécessite l'engagement de coopérants canadiens pour septembre 1976, ayant de préférence une expérience d'enseignement au niveau collégial en milieu québécois dans la spécialité de MÉCANIQUE INDUSTRIELLE.

Les candidats intéressés peuvent obtenir une formule d'application en signalant le numéro: (418) 643-3630, Coopération Internationale, Ministère des Affaires Intergouvernementales, ou faire parvenir une offre de service sur une formule de la fonction publique.

Date limite d'entrée des curriculum vitae: 20 août 1976

PAUL PEPIN
Programmes Multilatéraux
Direction de la Coopération
Internationale
1225, Place Georges V
Québec, Qué. (G1R 4Z7)

UNIVERSITÉ DE MONCTON
recherche
BIBLIOTECHNIEN(NE) — (2 postes)

Bibliothèque Champlain
(Service du Catalogue)

FONCTIONS:

Les fonctions comprennent la vérification du pré-catalogage et du classement des fiches, la classification des ouvrages, ainsi qu'une variété de tâches connexes.

EXIGENCES:

Avoir complété des études secondaires et des cours reconnus en technique de bibliothéconomie et, de préférence, posséder quelques années d'expérience dans le domaine.

SALAIRE ANNUEL:

à compter de \$8,100 (selon l'expérience).

Faire parvenir sa demande, y compris un curriculum vitae, au:

Service du Personnel
Pavillon Taillon — Local 340
Université de Moncton

Opérateurs d'ordinateurs

Expansion!
Progrès!
Défi!



IST vient d'ajouter un puissant ensemble AMDAHL 470V 6 aux ensembles IBM 370 168 qu'elle possédait déjà, ce qui crée un certain nombre de postes dans son centre de services informatiques de Montréal.

IST est à la recherche d'opérateurs de niveau senior, intermédiaire et junior, qui possèdent de une à trois années d'expérience avec de grands ensembles, tels que le 370 158 ou le 370 168, et qui veulent relever le défi d'offrir des services de qualité supérieure à une clientèle qui ne cesse d'augmenter.

IST offre à son personnel une gamme complète d'avantages sociaux et des salaires établis en fonction des qualifications et de l'expérience. Une certaine connaissance de l'anglais est un atout.

On prie les candidats qualifiés de bien vouloir faire parvenir leur curriculum vitae à Monsieur Jacques Morazain - 2, Complexe Desjardins, bureau 1317 — Montréal, H5B 1B3, ou de composer 284-1111.

L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC.
une filiale de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie.

**CHAMBRE DE COMMERCE
DE MAGOG
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

FONCTIONS:

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique qui sous l'autorité du conseil d'administration sera responsable de l'administration et du fonctionnement de la Chambre de commerce.

QUALIFICATIONS:

- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion.
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, compatible aux relations de groupes.
- Toute expérience jugée équivalente.
- Être capable de communiquer efficacement tant avec des cadres supérieurs que le public.
- Connaître la région de Magog-Orford.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en indiquant le salaire désiré à:

Comité de sélection
Chambre de commerce de Magog
Casier postal 233, Magog

Les candidatures doivent être reçues avant le 7 septembre 1976 et seront examinées par le comité de sélection.

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
OFFRE D'EMPLOI
TECHNICIEN EN EAUX**

La Ville de Schefferville est à la recherche d'un technicien en eaux, diplômé d'un CEGEP, ou possédant une expérience pertinente à la fonction.

Le candidat devra être dynamique, avoir de l'initiative et être désireux de s'améliorer. Il relèvera directement du surintendant des Travaux publics et aura la responsabilité du bon fonctionnement de l'usine d'épuration, de 4 stations de relevage des égouts et de l'usine de pompage de l'eau d'aqueduc.

Le traitement de base selon la convention collective est de \$7.07 et de nouvelles négociations sont prévues pour le mois de septembre. La semaine normale de travail est de 40 heures. Une prime nordique de \$130.00 par mois après 3 mois de travail complet, 15 jours de maladie par année, des vacances de 18 jours ouvrables après la première année, sont au nombre des bénéfices offerts à tous les employés.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 août 1976 à:

VILLE DE SCHEFFERVILLE
C.P. 1600, Schefferville, Qué. G0G 2T0
à l'attention de M. Michel Binet, assistant-gérant
et devront être disponibles pour le 6 septembre 1976.

**COMPTABLE
en prix de revient**

Une compagnie progressive dans l'industrie aéronautique située sur la Rive-Sud est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de comptable en prix de revient dans son département de finances.

Se rapportant au gerant des finances, il sera responsable du système de prix de revient et aura 2 personnes sous sa responsabilité.

Les conditions de travail sont excellentes et la rémunération est en fonction de l'expérience et des qualifications. Les candidats bilingues possédant de 2 à 5 ans d'expérience dans un travail connexe, avec cours en comptabilité, bonne personnalité, sont invités à faire parvenir leur application en toute confiance à l'attention du



Directeur du Personnel
HEROUX LTÉE
373 Thurber,
Longueuil, Qué.

**REPRÉSENTANT DES VENTES
SENIOR**

Tuyauterie industrielle et construction

Nous recherchons une personne qualifiée pour notre atelier certifié de l'étiquette UA dans notre division de la tuyauterie et de la construction à Montréal.

Ce poste est disponible pour un homme bilingue avec expérience et qui serait connu dans les raffineries, usines chimiques et bureaux d'ingénieurs-conseils. Il doit aussi être au courant des installations en chantier et avoir eu antérieurement des contacts dans l'industrie de la construction.

SALAIRE: selon l'expérience.

Ce poste offre d'excellentes perspectives d'avancement et de développement.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" à:

La Presse Ref. 17511
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, H3Y 3E3

BUREAU ET COMPTABILITÉ

Une importante chaîne de magasins de vêtements pour hommes et dames est à la recherche d'un directeur pouvant prendre en main toute sa comptabilité et la direction du personnel de bureau.

Le candidat devra avoir une solide expérience en comptabilité et être bilingue. Excellente rémunération.

Envoyez résumé à:

LE CHÂTEAU
att. vice-président des finances
1372 ouest, Ste-Catherine
Montréal

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
Offres d'emplois

ENSEIGNANTS: (Enfance inadaptée)

Lieu du travail: École La Calèche,
Ste-Agathe-des-Monts.

S.V.P. faire parvenir offres de services et curriculum vitae à:

Commission Scolaire des Laurentides,
a/s: Service du Personnel,
13, St-Antoine, Ste-Agathe-des-Monts, P.Q.

Où communiquer avec Mlle Denise Dinella (service du personnel)
(819) 326-0333



**CENTRE DE SERVICES SOCIAUX
DE L'OUTAOUAIS
POSTE OUVERT**
(2e affichage)

POSTE: DIRECTEUR
ENDROIT: Service des Ressources (siège social)
FONCTIONS: Planifie, coordonne et contrôle l'utilisation des ressources institutionnelles de la région et contribue à leur développement.
QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire en service social ou sciences humaines avec champ clinique et deux ans d'expérience pertinente.
SALAIRE: Selon les normes salariales du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 29 août 1976 au:

Service des Ressources Humaines
C.S.S.O.
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec, J8X 1C5

**COORDONNATEUR
DÉVELOPPEMENT DE PROCÉDÉS**

LA FONCTION: Sous la direction générale du gérant du département technique, développer les procédés, systèmes et programmes de vérifications nécessaires pour faire d'un projet du design un item de production rentable.

LE CANDIDAT: Possède une aptitude naturelle pour résoudre des problèmes ou techniques et systèmes sont interrelés. Des connaissances en génie industriel, couture, textile sont des atouts importants. Pour remplir ce poste la connaissance de l'anglais et du français est essentielle.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" à:
Mme H. THIVIERGE

CANADIAN LADY CANADILLE INC.
4405 est. boul. Métropolitain, St-Léonard.

WonderBra

**COMPTABLE
CONTRÔLEUR FINANCIER**

Nous sommes une compagnie de construction bien établie au Québec, possédant des intérêts dans le secteur immobilier.

Nous recherchons un candidat expérimenté, dynamique et ambicieux, à la fois chef de bureau et comptable, pour le poste de contrôleur financier.

Ce candidat doit être c.a., r.i.a., c.g.a., parler le français et l'anglais et connaître l'industrie de la construction. Salaire en fonction de la compétence et de l'expérience; belles chances d'avancement.

Prière d'adresser sa demande écrite à:
M. Philip Hollanger, c.a.
AIN & ZAKUTA LTD.
5900, Andover
Ville Mont-Royal

Discrétion assurée.

Une corporation professionnelle de Montréal recherche un
**DIRECTEUR DES
SERVICES ADMINISTRATIFS**

LE POSTE: Il est responsable de la gestion des ressources humaines, financières et physiques.

LES EXIGENCES:

- Connaissance des techniques modernes d'administration;
- Détenteur d'un certificat supérieur d'études en administration, si possible;
- Bilingue.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL: A discuter selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

LA PRESSE Ref. 17513
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, H3C 3E3

AVOCAT

Expérience demandée, 3 ans et plus, pour pratique générale à Longueuil.

S.V.P. adresser "curriculum vitae" à:

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE LA RIVE SUD
1050 ouest, Curé-Poirier, Longueuil

TIMMINS BOARD OF EDUCATION

solicite des demandes pour le poste d'enseignement suivant pour septembre 1976

**ENGLISH JUNIOR
(PROFESSEUR BILINGUE PRÉFÉRÉ)**

Veuillez faire parvenir vos demandes à:

M. R. A. Leblanc
Directeur en fonction d'école secondaire Thériault
341, boul. Thériault
Timmins, Ont.

H. Wejn
Président

P. W. Ferren
Directeur d'éducation

REPRÉSENTANT

Une compagnie nationale de produits santé-beauté recherche un représentant pour visiter les dentistes et les établissements commerciaux à Montréal et les régions avoisinantes. Les candidats doivent posséder la scolarité nécessaire, être solvables, avoir une certaine expérience de la vente et être bilingues. Salaire de base plus allocation d'automobile, plus bénéfices marginaux et dépenses payées.

Écrire en donnant "curriculum vitae" et en détaillant l'expérience acquise à:

M. N. Lemire
BLOCK DRUG CO. (Canada) Ltd.
C.P. 386, Pointe-aux-Trembles, Qué.
H1B 5K4

HYPOTHÈQUES — SÉLECTION DES RISQUES

Opportunité pour personne bilingue intéressée dans l'évaluation et le crédit immobilier. L'expérience dans l'administration des prêts hypothécaires un atout. Nous sommes une compagnie en pleine expansion dans le domaine des assurances d'hypothèques. Salaire déterminé selon l'expérience et les aptitudes.

Envoyer "curriculum vitae" au soin de Raymond Brachy

LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCES D'HYPOTHÈQUES

Suite 1210, 500 ouest, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1S1

CABINET DE COMPTABLES AGRÉÉS

RECHERCHE

jeunes diplômés et étudiants en commerce pour travail de vérification.

TELEPHONER:

282-0947

Hydro-Québec: les syndicats misent maintenant sur le ministre Cournoyer

par Pierre VENNAT

Les syndicats de l'Hydro ont décidé de miser sur les contradictions entre le ministre Jean Cournoyer et les porte-parole de la société d'Etat.

"Lors de la rencontre d'hier (avec l'Hydro), les choses ne se sont pas déroulées tel que convenu avec le ministre Cournoyer", a noté hier après-midi, dans une déclaration écrite d'une rare prudence, le porte-parole syndical Claude Morrissette.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les 9,600 syndiqués de l'Hydro en greve rotative depuis le 22 mars se refuse toutefois de parler de négociations rompues, préférant parler "d'incident de parcours".

Cet "incident de parcours", on demande toutefois au ministre Cournoyer, qui s'est déjà heurté à la direction de l'Hydro une première fois lundi, en commission parlementaire, au sujet de la politique énergétique du Québec, de le régler.

Dans une conversation avec LA PRESSE, M. Morrissette n'a pas voulu dire carrément que son syndicat profitait des

divergences entre le ministre et la société d'Etat, bien que sa déclaration écrite affirme que "les choses ne se sont pas déroulées tel que convenu avec le ministre Cournoyer. C'est pour cette raison que la rencontre a avorté" et que "les représentants syndicaux attendent de rencontrer le ministre des Richesses naturelles pour que cette difficulté soit aplanie dans les plus brefs délais".

Mais si M. Morrissette considère que parler de l'utilisation du ministre contre l'Hydro constitue de "l'interprétation de journaliste", il n'en demeure pas moins qu'il a déclaré que les syndicats "misent maintenant sur le ministre Cournoyer", ayant constaté qu'il était "inutile de miser sur l'Hydro".

On sait que l'Hydro s'est déclarée "satisfaite" du rapport de médiation tandis que le syndicat l'a qualifié "d'inacceptable".

Tout en continuant à le considérer inacceptable, M. Morrissette a déclaré hier que ce rapport "pourrait être un plancher intéressant pour entreprendre des négociations fructueuses".

"Berkeley va payer"

Dans le but de "faire payer Berkeley" une soixantaine de personnes ont marché hier dans les rues de Montréal. Elles ont quitté la CSN où elles venaient de participer à une assemblée et se sont rendues devant l'hôtel Berkeley, rue Sherbrooke, escortées d'une douzaine de policiers.

Le comité de mobilisation aux luttes ouvrières qui s'occupe du dossier Berkeley a fait savoir que 150 cas au moins ont jusqu'ici été soumis à la Commission du salaire

minimum. Le comité reproche à Berkeley d'avoir exploité les étudiants.

Les griefs formulés dans une feuille remise aux passants se passent de commentaires: "Des caissières travaillent trois jours et sont renvoyées sans préavis, des employés à qui Berkeley avait promis \$3.45 l'heure n'ont reçu que \$3, des gérants embauchés au salaire fixe de \$200 par semaine ont travaillé plus de 120 heures par semaine, des vendeurs aux estrades reçoivent 10 pour cent de commission, pour une journée de travail, ils ont reçu \$6, des étudiants à qui Berkeley avait promis trois semaines de travail n'ont travaillé que deux jours. Ils comptaient sur ce travail pour gagner leurs études."



La différence qui vaut le coup.

TANQUERAY

Un goût subtil. Une bouteille élégante.

Il mérite qu'on l'appelle par son nom. Goûtez-y.

carrières ET PROFESSIONS



CENTRE DE SERVICES SOCIAUX de l'Outaouais
POSTE OUVERT (2e affichage)

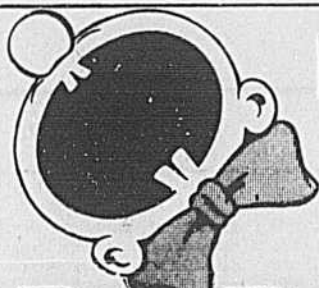
DIRECTEUR DE SUCCURSALE
Succursale de Hull
FONCTIONS: Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans la succursale de Hull.
QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire 1er cycle en service social ou l'équivalent; 2 ans d'expérience de travail et 1 1/2 an en gestion.
SALAIRE: Selon la politique salariale du M.A.S.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 29 août 1976 au:
DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES CSS DE L'OUTAOUAIS,
105, boulevard du Sacré-Coeur,
Hull, Québec, C.P. J8X 1C5

REPRÉSENTANT DES VENTES

Possédant expérience dans la vente pour notre département de service et équipement.
Doit être bilingue et avoir automobile.
Remunération incluant salaire et commission, allocation d'automobile, bénéfices marginaux.

Faire parvenir résumé et exigences salariales en toute confiance à:
TRUCK ENGINEERING LTD.
8991 est. boul. Métropolitain,
Ville d'Anjou, P.Q.
Att.: M. Normand Lasnier



L'enfant Terrible Bad Boy

MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

DERNIER JOUR SAMEDI

Bas prix exceptionnels pour les articles de marque connue: meubles, appareils, climatiseurs, etc.

Voici la preuve que le pouvoir d'achat de nos 38 magasins vous en donne pour votre argent.

\$68 millions de ventes par année, cela signifie des aubaines vraiment meilleures pour nos clients

Lundi au mercredi 9 AM à 18 PM
Jeudi et vendredi 9 AM à 21 PM
samedi 9 AM à 17 PM



GENERAL FREEZER LTD.
Congélateur General 12.2 pi cu. d'une capacité de 428 lb

Une superbe aubaine! Ayez votre propre "centre d'alimentation" à domicile et soulagez votre budget grâce à ce congélateur d'une capacité de 428 lb. Lampe-témoin de sécurité, rendement excellent, voyant de température, serrure et clés. Assurance gratuite contre les pertes d'aliments. Coffre mesurant environ 44 1/2" L x 36" H x 27" P.

\$238⁹⁶

livraison comprise

DES PRIX SANS PRÉCÉDENT

Voyez ces superbes caractéristiques

- Lampe-témoin et voyant de température
- Serrure et clés
- Commande de température

BELLE AUBAINE

Hâtez-vous. La vente se termine samedi à 17h. Ne la manquez pas!

CLIMATISATEUR

10% de RABAIS

Tout notre stock de modèles d'exposition est en solde ce soir et samedi.

Réfrigérateur deux portes, avec section de congélation indépendante.

Remarquez ses caractéristiques: Système de réfrigération "humide-froid", section de réfrigération de 8.1 pi cu., a dégivrage automatique, avec commande à thermostat, ampoule intérieure, bacs coulissants. La section de congélation peut contenir 66 lb d'aliments. Environ 21 1/2" L x 23 1/2" P x 59 1/2" H. Maintenant, voyez le prix!

Soundesign
Appareil stéréo AM/FM avec magnétophone 8 pistes et support luxueux

Tout ce qu'il faut pour vous créer à domicile! Changeur de disques incorporé, avec levier de repéage, deux haut-parleurs 6 1/2" pleine fréquence, casque d'écoute stéréo et support de luxe. Caractéristiques: commandes rotatives et sélecteur de fonction, enregistrement par bouton unique, contrôle automatique de niveau d'enregistrement, voyants lumineux et prises professionnelles. Un bon investissement qui rapporte bien du plaisir.

Magnétophone 8 pistes stéréo permettant d'enregistrer et d'écouter vos propres cartouches.

\$177⁷⁷

L'enfant Terrible

PERSONNE NE SURPASSE L'ENFANT TERRIBLE. Cette offre se termine samedi à 17h. Hâtez-vous!

\$257⁷⁷

livraison comprise

BROSSARD, 1875, rue Panama, sur le coin de Panama et Taschereau, 465-1410
SAINT-LÉONARD, 6875 est, rue Jean-Talon, entre Langelier et Galeries d'Anjou, 254-9986
SAINT-LAURENT, 3400, Côte-Vertu, sortie 36, sur l'autoroute TransCanada, 334-9304

TERME BUDGÉTAIRE

master charge
CHARGEX

mon œil sur montréal PAR DOLLARD PERREAULT

Clairons et tambours

Dans le cadre du centenaire de la ville de Verdun, une compétition de corps de clairons et tambours de l'Amérique du Nord se tient ce soir au stade de cette ville.

Concours de danse

Le pavillon de la Tchécoslovaquie organise un concours de danse ouvert à tous les visiteurs de Terre des Hommes, jeudi prochain, le 19 août, de 17h à 19h.

Festival à Park Extension

Le Park Extension Youth Organization tient demain son septième festival annuel. Après un défilé dans les rues du quartier, il y aura rassemblement au parc Howard.

Personnes recherchées

Le service international de la Croix-Rouge dont l'une des fonctions est d'aider à la réunification de familles dispersées par des conflits ou des catastrophes, aide des personnes à retracer des parents dont elles sont sans nouvelles depuis longtemps.

dont des parents à l'étranger désiraient avoir des nouvelles. Si ces personnes ne désirent pas renouer leurs liens avec leur famille, la Croix-Rouge cesse immédiatement toute démarche.

(Long); Nguyen Van Sinh et sa famille, Vietnamien (Hanoi); Nguyen Van Tung, Vietna-



A la mémoire d'un écrivain

Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, lancera mardi prochain un nouveau timbre commémoratif émis en l'honneur de l'écrivain Germaine Guèvremont.

mien; Pham Van Phan, vietnamien; Gukov (Darinka) Radic, Yougoslave; Gyula (Jules) Sypos, Hongrois (Nagyorszi); Marianna Trojanowska, Polonaise (Szymanow); Frank (Fransek) Vanin, Ukrainien (Tchécoslovaquie); Woo San Tai, Chinois (Hong Kong).

A Terre des Hommes

Demain, à la Place des Nations, 14h: spectacle de l'équipage du bateau Alexandre Poushkin; au Kiosque International: 14h et 15h30, groupe ethnique de l'Amérique du Sud; 17h et 19h, Accordion Mart Studios; au Kiosque D: 12h, Harmonie de TdH; de 13h à 16h, orchestre de Christian Platov; de 16h15 à 17h30, Les Troubadours (chanteurs); 18h, 19h et 20h, Le Duo Soleil (chanteur avec accompagnateur); à la Place de la Joie: 15h, Harmonie de TdH; 16h, Latino-Jazz-Pop; 20h, danse de l'âge d'or.

(musiciens, danseurs, comédiens et un magicien); Grèce: danse et musique populaires avec "Les Olympiens", à 15h, 17h et 19h30. Inde: danse classique et folklorique avec "Latha et Rashmi", à 15h et 18h; Pakistan: charmeur de serpents, tous les jours à 13h et 16h; troupe folklorique à 15h30 et 18h30; Suisse: danseurs folkloriques tous les jours à 12h30, 16h et 18h30; Tchécoslovaquie: danses folkloriques avec l'Ensemble national tchécoslovaque de chant et de danse, à 15h et 17h.

Québec, annonce que la Commission parlementaire sur le projet de loi no 55 (loi sur la protection des personnes handicapées) se réunira les 28 septembre et 5 octobre prochains. Tous ceux qui veulent se faire entendre par la commission doivent adresser leur mémoire au secrétaire des commissions parlementaires au plus tard le 10 septembre.

Le Jésus organise une visite d'un vieux moulin qui fonctionne encore, à Saint-Eustache, propriété des frères Légaré (Donat et Philippe), demain, de 14h à 16h30.

La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre des promenades commentées au parc Angrignon, demain et dimanche, de 10h à 16h. La Faculté offre aussi, dimanche, des visites commentées à la Station de biologie de l'Université de Montréal, près de Saint-Hippolyte. Lundi, il y aura également des visites à ce dernier endroit pour des groupes qui ont une réservation. Pour plus amples renseignements ou pour réservations: Faculté de l'éducation permanente, 343-7920.

DEMAIN

Des équipes de bénévoles du service de sécurité aquatique de la Croix-Rouge iront donner des démonstrations demain, à 14h30, au Allo Camping, dans la région de Hull; au Camping La Du Loup, près de Saint-Georges de Beauce; au Camping Fortier, près de Piessisville.

EN VRAC

Le 9e congrès des Alcooliques anonymes de la Haute-Mauricie se déroulera les 3, 4 et 5 septembre, à l'école polyvalente Félix-Leclerc. M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales du

La maison du roi Edouard VIII vendue à un homme d'affaires

LONDRES (UPI) — La maison où le roi Edouard VIII avait abdiqué la couronne d'Angleterre pour la femme qu'il aimait vient d'être vendue au cours d'une transaction très discrète.

Le grand parc du château de Windsor, date de 1757 et son architecte médiéval avait été considérée comme une folle.

crise qu'a provoquée l'abdication du roi en 1936.

Fort Belvedere, "le château enchanté" où le duc de Windsor s'était retiré dans une vaine tentative de mener une existence paisible avec l'Américaine divorcée, Mme Wallace Simpson, avait été mis en vente il y a six semaines.

La propriété comprend un hall central hexagonal, une bibliothèque, plusieurs salles de réception, six chambres à coucher, autant de salles de bain et un garage pouvant accueillir huit voitures. Des jardins aménagés par le duc de Windsor lui-même entourent la piscine et les courts de tennis.

C'est là qu'Edouard décida d'abdiquer la couronne pour épouser Mme Simpson, c'est à Fort Belvedere qu'il rédigea le texte destiné à la nation, déclarant qu'il était impossible pour lui d'assumer les responsabilités du trône sans l'aide de la femme qu'il aimait.

"Je peux seulement vous dire que le château a été vendu pour une somme qui n'a pas été divulguée, à un acheteur privé", a déclaré la concubine d'un porte-parole de l'agence immobilière qui a conclu la vente de la célèbre propriété.

A la fin de sa vie, le duc de Windsor écrivait: "J'ai ressenti une grande satisfaction à travailler de mes mains autour du Fort. J'aimais faire le plan des plates-bandes, transplanter certains arbres, bâtir une rocaille ou couper la haie".

Pendant 20 ans, personne n'a voulu habiter la maison de l'abdication. La princesse Margaret appela Fort Belvedere: "la vieille maison hantée".

Fort Belvedere, une propriété de 53 acres, blottie dans

Mais Fort Belvedere est devenu célèbre au cours de la

Même si le porte-parole de l'agence immobilière qui a conclu le marché n'a rien voulu dévoiler sur le prix de la transaction et la personnalité de l'acheteur, le "Daily Telegraph" entre autres, affirme que Fort Belvedere a été vendu à un homme d'affaires arabe.

MÉDECINE D'AUJOURD'HUI

Cigarette et emphysème

Les victimes d'emphysème, lorsque la maladie est avancée, éprouvent de sérieuses difficultés à respirer et peuvent étouffer au moindre effort physique, toussant comme si c'était la fin de leurs jours.

irréversible. Dans plusieurs cas, de 50 à 60 pour cent des poumons sont devenus inutilisables.

La plupart des victimes d'emphysème ont été de gros fumeurs. En cessant de fumer, peuvent-ils recouvrer des poumons de jeune homme?

Cependant, on peut obtenir un certain soulagement en pratiquant une méthode spéciale de respirer qui permet d'éliminer l'air vicié des poumons.

Il s'agit d'une maladie difficile à traiter, parce que le dommage aux poumons est

Les broncho-dilatateurs, par ailleurs, élargissent le passage des bronches et apportent au malade un merveilleux soulagement. Ils sont souvent combinés avec un enzyme

pour liquéfier d'épais sécrétions. Toutefois, ces produits peuvent affecter le cœur et la pression sanguine si on les utilise en trop grande quantité. La tentation est forte de recourir à ce procédé parce que l'effet du médicament est temporaire et que les symptômes d'étouffement peuvent se suivre, certains jours, à un rythme fréquent.

On attribue la recrudescence d'emphysème au pays au nombre croissant de fumeurs. On a constaté en effet que les non-fumeurs sont rarement victimes de cette maladie pulmonaire.

vos horoscopes

LES ENFANTS NÉS CE JOUR admireront la pondération, l'équilibre et détestent les manifestations féminines proches de la frivolité et qui relèvent d'une timidité mal placée. Vous serez intelligemment frappé par leur intelligence et leur sociabilité.

Vous êtes à cran et vos obligations professionnelles vous pèsent. Aussi pourquoi accepter des tâches trop lourdes auxquelles vous ne pouvez faire face.

Une femme mauvaise essaiera de s'immiscer dans votre vie. Chassez-la avant qu'il ne soit trop tard.

Prenez des tranquillisants si nécessaire mais n'en abusez pas. Vous iriez droit à la catastrophe; c'est-à-dire à la dépression et à la maison de repos.

Vous saurez apprécier le calme et la pondération d'une nouvelle connaissance qui vous apportera l'équilibre dont vous avez un urgent besoin.

Ne vous reposez pas sur vos lauriers mais laissez dire ceux qui vous veulent du mal. Vous ne pouvez, de toute façon, empêcher les gens de parler.

Evitez autant que faire se peut les réunions mondaines qui vous horripilent en ce moment et dans lesquelles vous ne brillez pas.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE BALANCE

Un lien vous pèse? Ne secouez pas immédiatement le joug selon l'envie que vous en avez. Vous le regretterez car vous ne supportez guère la solitude.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE SCORPION

Ne vous regardez pas le nombril en permanence. Vous ne tirerez rien de cette contemplation stérile sinon des regrets, des amertumes dont vous pouvez vous passer actuellement.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE SAGITTAIRE

Une mauvaise nouvelle vous abattra dans la journée. Faites front. Relevez la tête. Vous êtes indigne de ces faiblesses de bonne femme. Le jeu d'un tiers ne vous échappera pas. Ne soyez pas si lent.

DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER CAPRICORNE

Votre vie familiale, vos parents vous exaspèrent. Ce n'est pas que vous les aimez moins mais ils vous apparaissent comme des empêcheurs de tourner en rond. En fait c'est vous qui ne tournez pas...

DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER VERSEAU

Vous rencontrerez un ami de longue date que vous aviez complètement perdu de vue. Possibilité de flirt en sa compagnie. Ne prenez pas de risques inutiles. Modérez-vous.

DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS POISSONS

Durant quelques jours vous ne connaîtrez nulle difficulté financière. Votre ingéniosité en la matière vous permettra de tirer un maximum de profit de la situation.



Histoire de cape et de femme

La cape-châle sera le clou de la saison l'hiver prochain, portée le soir comme le matin, allée dans les tissus et les coloris, à la robe ou à la jupe qu'elle accompagnera inévitablement. Cet ensemble, de Jean Patou dans la collection prêt-à-porter, est coupé dans une étamine de laine beige et rouge.

Advertisement for Diana brand clothing. Features a large 'Diana' logo and text: 'VENTE ANNIVERSAIRE RÉDUCTION DE 50 à 70% SUR TOUTE LA MARCHANDISE D'ÉTÉ'. Lists several store locations including Carrefour Laval, Centre Laval, Duvernay Shopping Centre, Place Laurier, Québec, Place Ville-Marie, 2020 - rue University, Alexia-Nihon, Place Vertu, Carrefour Laval, Centre Laval, Duvernay Shopping Centre, Place Laurier, Québec, Place Québec, Québec, Galeries Chagnon, Lévis, Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke, Boul. Lafleche, Hauterive.

Advertisement for Miracle Mart. Text: 'Immortalisez un moment... Photo couleur 8 x 10 seulement 88¢'. 'FAITES VOTRE CHOIX PARMi NOTRE NOUVELLE ET ATTRAYANTE GAMME DE FONDS ET COMPOSEZ VOUS-MÊME VOTRE PHOTO.' 'Jeudi et Vend. 9 h à 20 h Sam. 9 h à 16 h'. 'MIRACLE MART'. '3205 boul. Des-Sourcez Dollard-des-Ormeaux 7850 boul. Champlain LaSalle 1055 boul. Des Laurentides Point-Viau, Laval'. 'Tous âges, bébé, enfants et adultes. Une photo par personne. Si on photo pour chaque personne supplémentaire...'. 'Profitez de ces aubaines en utilisant votre compte Simpsons POUR UN JOUR SEULEMENT, CHEZ SIMPSONS À FAIRVIEW'.

Advertisement for Simpsons store. Text: 'Simpsons SAMEDI LE 14 AOÛT pour un jour seulement de 9h à 5h du soir SOLDE D'ENTREPÔT DANS LE MAGASIN SIMPSONS À FAIRVIEW'. 'Pour cet événement d'un jour, nous avons réuni une vaste sélection d'articles de tout genre provenant des magasins Simpsons de la région et de l'entrepôt Simpsons. APPAREILS MÉNAGERS TAPIS MACHINES À COUDRE TÉLÉVISEURS QUINCAILLERIE ARTICLES MÉNAGERS PLOMBERIE ET CHAUFFAGE MEUBLES ARTICLES SPORT VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE'. 'Profitez de ces aubaines en utilisant votre compte Simpsons POUR UN JOUR SEULEMENT, CHEZ SIMPSONS À FAIRVIEW'.